

**L'OMC
... POURQUOI ELLE EST IMPORTANTE**

**GUIDE À L'USAGE DES FONCTIONNAIRES, DES
LÉGISLATEURS, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE TOUS CEUX
QUI S'INTÉRESSENT AU COMMERCE INTERNATIONAL ET
À LA GOUVERNANCE MONDIALE.**

**Brochure d'information pour la quatrième Conférence
ministérielle de l'OMC**

CE QU'ILS DISENT

Colin Powell, Secrétaire d'État américain,

Agence France-Presse

26 juillet 2001

"...Nous pouvons lancer une nouvelle série de négociations commerciales qui aidera tous les pays, en particulier les pays en développement, à développer leur économie ... Une économie mondiale dynamique et en expansion est la meilleure stratégie de lutte contre la pauvreté ... Les pays en développement peuvent faire partie des principaux gagnants s'il y a un cycle de négociations visant à ouvrir les marchés."

Nelson Mandela

Sommet commémorant le 50^{ème} anniversaire du système commercial multilatéral GATT/OMC, Genève

mai 1998

"Nous sommes fermement convaincus que l'existence du GATT, et aujourd'hui de l'Organisation mondiale du commerce, en tant que système fondé sur des règles, constitue les bases sur lesquelles nos délibérations peuvent s'appuyer pour améliorer encore le système ... À l'approche du nouveau millénaire, formons un partenariat pour le développement par le commerce et l'investissement."

Alan Greenspan

Témoignage devant la Commission des questions bancaires, du logement et de l'urbanisme, Sénat des États-Unis

20 septembre 2001

"En raison du soutien spontané et quasi universel qui nous a été manifesté dans le monde entier, un accord sur un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales semble maintenant relever du domaine du possible. Un tel résultat aboutirait à un système de marché plus solide. Le succès des négociations non seulement contribuerait à améliorer sensiblement la croissance de l'économie mondiale, mais nous permettrait aussi de répondre au terrorisme en réaffirmant avec force notre attachement à une société ouverte et libre."

Fidel Castro

Allocution prononcée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du système commercial multilatéral

19 mai 1998

"Ceux qui parmi nous étaient naguère des colonies et qui souffrent encore aujourd'hui des conséquences du retard, de la pauvreté et du sous-développement, sont la majorité dans cette organisation [OMC]. Chacun de nous a une voix et personne n'a le droit au veto. Il faut transformer l'Organisation en un instrument de lutte pour un monde meilleur et plus juste. Il faut aussi compter sur des hommes d'État responsables, sensibles à nos réalités et qui existent indubitablement dans beaucoup de pays développés."

Pascal Lamy, Commissaire européen chargé du commerce et Robert B. Zoellick, Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales

Le *Washington Post* en ligne

17 juillet 2001

"Les pays en développement ne peuvent pas s'attendre à ce que les choses aillent aussi bien pour eux que pour les États-Unis et l'UE dans un système de bilatéralisme débridé. Leur situation serait bien meilleure s'il y avait un cycle de négociations commerciales multilatérales. En fait, un nouveau cycle est peut-être une des contributions les plus utiles que nous pourrions apporter à l'atténuation de la pauvreté dans le monde, à condition qu'il s'agisse réellement de négociations axées à la fois sur la croissance et sur le développement ... Il y a des arguments de poids en faveur du lancement d'un nouveau cycle de négociations. Si nous orientons correctement les autres politiques, le commerce ouvert devrait aboutir à une amélioration de l'emploi, à la diffusion des idées et à l'expansion de l'investissement et favoriser l'émergence d'une société ouverte et plus confiante. Mais, même si nous aimons souligner l'aspect positif de la mondialisation, nous devons tenir compte des craintes et inquiétudes qu'elle suscite dans le monde entier, en particulier lorsque le ralentissement de l'activité économique se traduit par un surcroît de difficultés pour les employeurs, les travailleurs et les familles partout dans le monde ... Nous reconnaissons qu'un certain nombre de pays en développement ont de véritables préoccupations en ce qui concerne leur capacité de mettre en œuvre les accords commerciaux antérieurs. Nous continuerons à collaborer avec eux et avec la direction de l'OMC pour faciliter ce processus."

Mike Moore

Allocution prononcée dans le cadre du Dialogue transatlantique entre entreprises

29 octobre 1999

"Ce siècle a été, pendant trop longtemps, marqué par l'usage de la force et de la coercition. Nous devons rêver d'un monde gouverné par la persuasion, la primauté du droit et le règlement pacifique des différends au moyen du droit et de la coopération. C'est une bonne chose que, pour nous tous, notre qualité de vie dépende maintenant de la capacité de nos voisins d'acheter nos produits. C'est là que l'OMC peut faire œuvre utile et contribuer au progrès de l'humanité."

Long Yongtu, Vice-Ministre chinois

Allocution prononcée à la dernière session du Groupe de travail de l'accession de la Chine à l'OMC

17 septembre 2001

"La Chine deviendra bientôt Membre de l'OMC après avoir mené à bien les procédures juridiques nécessaires. Pour atteindre ce but nous n'avons pas ménagé nos efforts. Toutes les personnes ici présentes ont de bonnes raisons d'être fières de notre travail, car nous participons à un événement historique qui verra un pays représentant un quart de la population mondiale s'intégrer au système commercial multilatéral dont le principal objectif est la promotion des échanges et du développement économique au niveau mondial."

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC promet d'être tout sauf une réunion ministérielle "de routine". Sept ans après l'entrée en activité de l'Organisation mondiale du commerce, les Ministres devront prendre des décisions au sujet de l'avenir immédiat du système commercial multilatéral et de l'OMC en tant qu'institution. Si nous ne parvenons pas à un consensus sur un programme de travail futur, nombreux sont ceux qui contesteront l'utilité de l'OMC en tant qu'enceinte de négociations et l'Organisation pourrait certainement être condamnée à une période d'hibernation. .

Les questions auxquelles devront répondre les Ministres à la Conférence ministérielle seront dans une large mesure les mêmes qu'à Seattle en 1999. Il s'agit avant tout de savoir si les gouvernements sont prêts à lancer un processus élargi de négociations - un nouveau cycle, en fait - et dans l'affirmative, quelle devrait en être la teneur. Je n'ai pas caché ma conviction qu'un nouveau cycle de négociations est nécessaire. C'est la meilleure façon de s'attaquer de façon efficace aux problèmes du ralentissement de l'activité économique et d'empêcher la marginalisation accrue de nombreux pays en développement due à l'affaiblissement du système multilatéral. C'est la seule façon de veiller à ce que le système juridique incarné par l'OMC corresponde à la réalité économique. C'est la meilleure façon de maintenir l'élan imprimé aux négociations sur l'agriculture et les services. Autant que je sache, la nécessité des négociations sur l'agriculture n'est contestée nulle part dans le monde; mais ces négociations ne se dérouleront qu'ici, et nulle part ailleurs.

Toutes les règles de ce système ont été négociées - c'est ce qui leur donne leur force et leur légitimité. Mais du même coup, elles ne peuvent être modifiées que par la négociation. Toutes iniquités du système – et il y en a – ne peuvent être supprimées efficacement que par la négociation. Ne pas négocier équivaut à accepter le statu quo, c'est-à-dire le compromis d'hier. Un système commercial multilatéral fort, dynamique, prévisible et fondé sur des règles est dans l'intérêt de tous les pays, en particulier les pays en développement. J'espère que nous pourrions saisir cette occasion de façonner le système de manière à ce qu'il réponde aux besoins de développement. Le commerce entre les pays en développement progresse plus rapidement que celui entre les pays industrialisés et les pays en développement. Par ailleurs, les pays en développement ont plus souvent recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour trouver une solution en cas de désaccord. Ils ont été à l'origine de pas moins de 13 des 14 nouveaux différends soumis à l'OMC depuis février 2001.

Au moment où j'écris ceci, le processus préparatoire en est au stade final. Tous les Membres reconnaissent qu'il a été jusqu'ici transparent et global. Depuis

février 2001, il y a eu plus de 35 réunions ouvertes à tous les Membres sur diverses questions présentant de l'intérêt pour les délégations, sans compter les réunions consacrées au mécanisme d'examen de la mise en œuvre. Les Membres n'ont plus l'impression que les décisions leur sont imposées et il y a un sentiment collectif de responsabilité, chacun voulant que le processus donne des résultats qui renforceront le système commercial multilatéral au profit de tous. Avant Doha et pendant la Conférence ministérielle elle-même nous devons introduire une notion d'urgence dans le processus. S'en tenir à des positions bien connues ne fera pas avancer les choses et pourrait s'avérer désastreux pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Les Membres devraient être prêts à faire des compromis et à prendre en considération les intérêts des autres Membres tout en tenant compte de l'objectif primordial consistant à renforcer le système commercial multilatéral pour le rendre mieux adapté aux réalités du XXI^e siècle.

L'OMC n'est pas le GATT, et pourtant nous n'avons pas modernisé notre structure, notre organisation, nos procédures afin de refléter nos responsabilités nouvelles et accrues. C'est pourquoi j'ai préparé un document séparé sur le renforcement des capacités et le développement, une proposition que j'espère les Membres prendront en considération pour que nous puissions tous accomplir un travail meilleur, plus pertinent et plus efficace.

Mike Moore
Genève, octobre 2001

L'OMC ... POURQUOI ELLE EST IMPORTANTE

Guide à l'usage des fonctionnaires, des législateurs, de la société civile et de tous ceux qui s'intéressent au commerce international et à la gouvernance mondiale.

LES AVANTAGES DE L'OUVERTURE

NON-DISCRIMINATION

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

COMMERCE ET REcul DE LA PAUVRETÉ

ÉTATS SOUVERAINS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

COHÉRENCE NATIONALE

LES CITOYENS ET LA DÉMOCRATIE

POUVOIRS PUBLICS ET SOCIÉTÉ CIVILE

EXCEPTIONS: ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES
PRODUITS ALIMENTAIRES

ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT
AU COMMERCE (ADPIC)

COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

PROBLÈMES COMMERCIAUX ET CYCLES DE NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	I
POURQUOI UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE?	1
Évolution du commerce mondial	3
OUVERTURE, ÉQUITÉ ET PRÉVISIBILITÉ ... LES FONCTIONS ESSENTIELLES DE L'OMC	7
Pour un commerce équitable et non discriminatoire	9
Des règles prévisibles et applicables: le mécanisme de règlement des différends intégré au système commercial mondial	10
COMMERCE, EMPLOI ET REcul DE LA PAUVRETÉ	14
Le commerce mondial est-il avantageux pour tous?	17
L'OMC EST CONSTITUÉE DE GOUVERNEMENTS AGISSANT DE CONCERT	18
Les gouvernements perdent-ils leur souveraineté en rejoignant l'OMC?	18
L'OMC interfère-t-elle avec les objectifs de politique nationale?	19
Quelle est la flexibilité des Accords de l'OMC?	20
Les gouvernements, les citoyens et l'OMC	22
L'OMC ET LES ONG	24
LES VALEURS DU COMMERCE NE SONT PAS CONTRAIRES AUX AUTRES VALEURS	27
Il ne s'agit pas seulement du commerce...	28
QUELQUES QUESTIONS DÉLICATES	30
Les questions d'environnement	30
Droits de propriété intellectuelle (ADPIC)	35
Les services, l'AGCS	41

Les Accords de l'OMC complètent les conventions sur les droits de l'homme	46
NÉGOCIATIONS: L'AVENIR DE L'OMC	49
La poursuite de la libéralisation des échanges peut aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement	50
ANNEXE 1: L'ÉTAT-NATION SURVIVRA-T-IL À LA MONDIALISATION?	51
ANNEXE 2: SOCIÉTÉS OUVERTES, LIBERTÉ, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE	65
MEMBRES DE L'OMC ET OBSERVATEURS	73
Gouvernements ayant le statut d'observateur	75
GLOSSAIRE	76
Termes généraux	76
Droits de douane	77
Mesures non tarifaires	79
Textiles et vêtements	80
Agriculture/SPS	81
Propriété intellectuelle	84
Investissement	85
Règlements des différends	86
Services	86
Régionalisme/commerce et développement	88
Commerce et environnement	90

POURQUOI UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE?

Le commerce est essentiel à la santé, à la prospérité et au bien-être social de l'humanité. Une grande partie des marchandises que nous achetons, des services que nous utilisons et des aliments que nous consommons dépend du commerce extérieur. Les exemples de ce commerce dans la vie de tous les jours sont si nombreux qu'on ne les remarque pas toujours: certains se rendent au travail avec une voiture fabriquée au Japon, qui consomme un carburant importé du Moyen-Orient. D'autres roulent sur un vélo fabriqué en Chine, avec des pneus malaisiens. Tel ordinateur vient de Corée et utilise des logiciels américains, et il est très probable que notre café du matin est importé du Kenya, de Colombie, de Tanzanie ou d'Équateur.

Le commerce enrichit nos vies en élargissant nos choix et en nous ouvrant l'esprit à des idées et à des cultures nouvelles. Il relie les peuples au sein d'un réseau dynamique et complexe de relations commerciales mutuellement avantageuses. C'est un moteur essentiel de la croissance économique. La prospérité qu'il entraîne donne aux individus la possibilité d'acquérir ce qu'ils estiment le plus: une instruction, l'accès à la santé, un logement décent et de la nourriture pour leur famille. C'est le travail de l'Organisation mondiale du commerce d'établir les règles ainsi que de préserver et de nourrir ce réseau d'activité commerciale.

Mais le commerce n'est pas un phénomène entièrement naturel, il dépend de la volonté politique. Comparons, par exemple, les politiques radicalement différentes adoptées face à deux des plus grandes catastrophes économiques et financières de ce siècle. Lorsque la crise s'est installée durant les années 30, le réflexe a été le nationalisme économique. Quand un pays relevait ses barrières douanières, les autres en faisaient autant par représailles. Le commerce s'est effondré, le chômage s'est installé durablement, la coopération entre les nations s'est brisée et ce sont les canons, les soldats et les chars qui ont pris sa place. Le coût humain et économique a été catastrophique. À l'inverse, quand les pays d'Asie ont été frappés par une crise financière à la fin des années 90, les marchés sont restés ouverts et ont gardé leur sang-froid, mais des décisions rigoureuses ont été prises en matière de politique économique et de réglementation. Cela a aidé à surmonter la

L'OMC... Pourquoi elle est importante

crise et permis aux pays asiatiques de se tirer d'affaire grâce à l'exportation. Après un temps relativement court, ils étaient sur le chemin de la reprise, et les craintes d'une récession mondiale se révélaient sans fondement.

Le rétablissement de la croissance et de la stabilité économiques internationales grâce à la promotion des échanges a joué un rôle décisif dans l'instauration d'une paix durable après la deuxième guerre mondiale. C'est cette vision qui a donné naissance au système commercial multilatéral en 1948. Au début, il s'agissait d'un accord provisoire entre 23 pays, dénommé Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En 1995, le GATT est devenu l'OMC, une organisation internationale à part entière, dotée d'une autorité plus forte et plus large. Elle compte actuellement 142 Membres ayant chacun son niveau de développement et ses priorités économiques. Depuis la Conférence de Seattle (novembre 1999), sept pays sont devenus Membres de l'OMC -Albanie, Croatie, Géorgie, Jordanie, Lituanie, Moldova et Oman. Comme la Chine et le Taipei chinois sont aussi en passe d'accéder à l'Organisation, le nombre d'êtres humains bénéficiant du système commercial fondé sur des règles augmentera de 1,3 milliard. Une trentaine d'autres pays – de l'Arabie saoudite au Yémen, en passant par la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Vietnam – sont en train de négocier leur accession. Même si le système commercial multilatéral et ses participants ont beaucoup évolué au fil des ans, les buts fondamentaux du système sont restés constants: promouvoir un commerce international ouvert, équitable et prévisible au service de l'humanité.

"En engageant la procédure d'accession à l'OMC, la République fédérale de Yougoslavie tient à montrer et à souligner l'importance qu'elle attache au fait d'appartenir à l'OMC, compte tenu surtout du rôle de l'Organisation dans l'économie mondiale et de sa contribution à la promotion du commerce international comme pilier du développement mondial."

M. Zoran Sami, Ministre fédéral des transports, République fédérale de Yougoslavie
février 2001

Évolution du commerce mondial

Exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux, 1990-2001)

	Valeur 2000	Variation annuelle en pourcentage			
		1990-00	1999	2000	2001 Premier semestre
Marchandises	6186	6,0	4,0	12,5	1,0
Services commerciaux	1435	6,0	2,0	6,0	...

Croissance du commerce et de la production des pays en développement, 1990-2000

(Variation annuelle en pourcentage)

	Pays en développement			Monde
	1999	2000	1990-00	1990-00
PIB	3.0	5.2	4.5	2.8
Volume des exportations de marchandises	7.0	15.0	9.0	7.0
Volume des importations de marchandises	4.5	15.5	8.0	7.0
Valeur des exportations de marchandises	9.5	24.0	9.0	6.0
Valeur des importations de marchandises	4.0	21.0	9.0	6.0

L'année 2000 a été exceptionnelle, s'agissant de la croissance de la production et du commerce au niveau mondial. La croissance de la production et du commerce des marchandises qui a été respectivement de 4,5 pour cent et 12 pour cent a atteint son niveau le plus élevé depuis plus d'une décennie. Comme la croissance du commerce est demeurée supérieure à celle de la production, le ratio du commerce mondial des marchandises et des services au PIB mondial a atteint

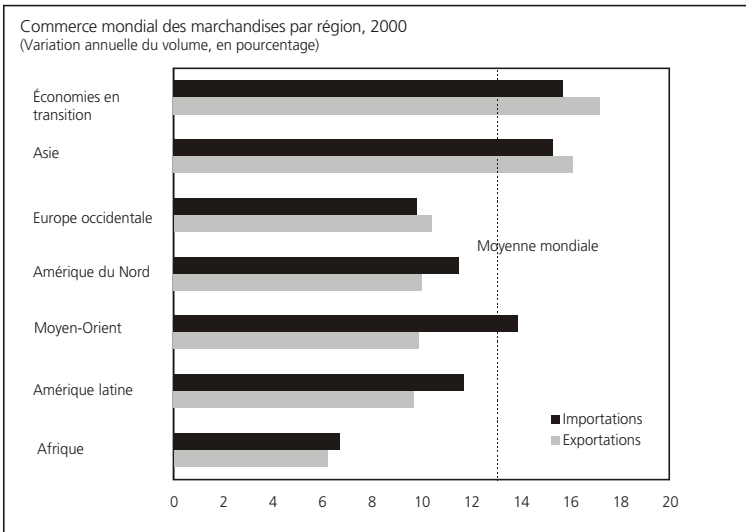
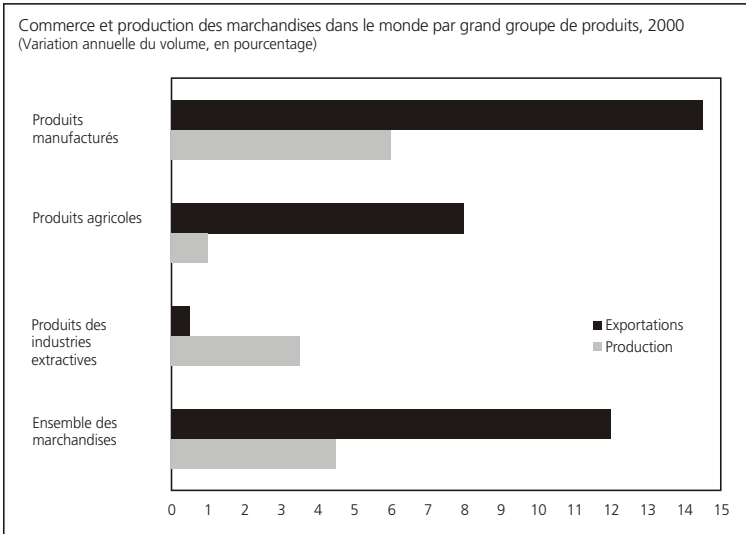
L'OMC... Pourquoi elle est importante

29 pour cent. Depuis 1990, ce ratio¹ a augmenté de 10 points de pourcentage, soit davantage qu'au cours des deux décennies précédentes cumulées. La production manufacturière a augmenté de 6 pour cent en 2000, mais la croissance de la production agricole a été limitée à 1 pour cent. Stimulée par une croissance de 4,5 pour cent de la production de pétrole et de gaz, la production minière a progressé de 3,5 pour cent. Comme les années précédentes, les exportations de produits manufacturés ont progressé en termes réels bien plus rapidement que celles de produits agricoles ou miniers. Une fois encore, l'écart entre la croissance du commerce (14,5 pour cent) et celle de la production (6 pour cent) dans le secteur manufacturier a été bien plus grand que dans les deux autres secteurs bien que des données préliminaires concernant l'agriculture indiquent également un écart exceptionnel entre la croissance du commerce et celle de la production.²

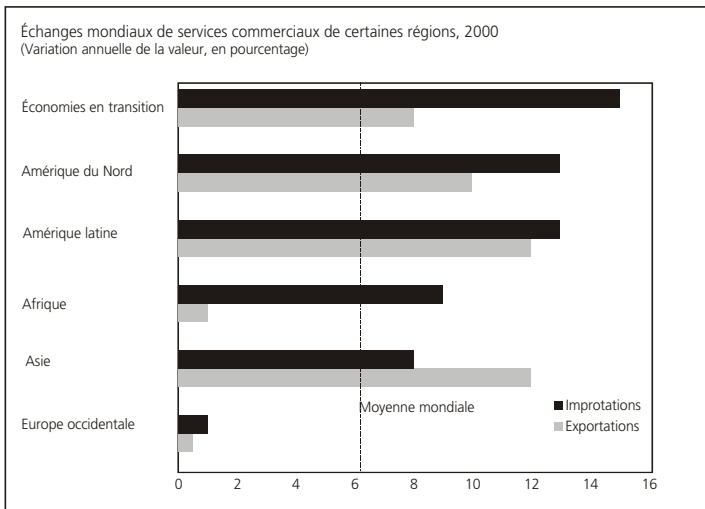
¹ Mesuré en prix constants et au taux de change constant de 1987.

² L'augmentation de la valeur en dollars des flux d'investissement étranger direct (IED), estimée à 18 pour cent, est un indicateur supplémentaire de la vigueur qui a été celle de l'intégration mondiale l'année dernière. Les flux d'IED les plus dynamiques ont eu lieu à nouveau entre pays développés, mais les pays en développement et les pays en transition ont fait état de flux entrants d'IED records. Cependant, le montant total des flux (nets) de capitaux privés entrant dans les pays en développement et les pays en transition a été proche de zéro car les flux entrants nets d'IED ont été compensés totalement par des sorties de capitaux privés. (Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2001).

Pourquoi une Organisation mondiale du commerce?



L'OMC... Pourquoi elle est importante



OUVERTURE, ÉQUITÉ ET PRÉVISIBILITÉ ... LES FONCTIONS ESSENTIELLES DE L'OMC

Le Tinbergen Institute de Rotterdam (Pays-Bas) estime que les pays en développement gagneraient 155 milliards de dollars par an si la libéralisation des échanges s'intensifiait - soit plus de trois fois l'aide étrangère annuelle moyenne (43 milliards de dollars).

S'il est libre de ses mouvements, le commerce stimule la croissance économique. Il encourage la spécialisation, qui accroît les gains de productivité et d'efficacité. Il permet aux pays de concentrer leurs ressources sur la production de ce qu'ils font le mieux et d'importer ce qui est produit de façon plus rentable ailleurs. Avec un système commercial mondial plus ouvert, tous les pays peuvent avoir accès aux 6 milliards de consommateurs du marché planétaire.

Le commerce peut aider à apporter la technologie et les matériaux nécessaires pour exporter et offrir aux consommateurs un choix plus large, qu'il s'agisse d'oranges, de voitures, de médicaments ou de vêtements. Il encourage la concurrence par les prix et stimule le progrès technique. C'est pourquoi, l'une des priorités du système commercial multilatéral est de favoriser la suppression des obstacles au commerce. Cette suppression a lieu grâce à ce qu'on appelle désormais des "cycles de négociations", à l'occasion desquels les pays participants offrent un accès plus large à leur marché, en échange d'un accès plus large à celui des autres. Il y a eu huit cycles de ce type depuis la création du GATT en 1948. D'abord axés sur l'abaissement des droits de douane appliqués aux marchandises à la frontière, ils concernent aujourd'hui une gamme plus large de mesures.

Durant le Cycle d'Uruguay (1986-1994), l'agriculture et les textiles ont été intégrés au système commercial multilatéral, et les dispositions du GATT qui établissaient une discrimination à l'encontre des pays exportateurs de produits agricoles ont été réformées. Les pays participants sont aussi convenus de supprimer sur une période de dix ans les limites quantitatives au commerce des textiles. La portée des règles de l'OMC a été élargie au commerce des services, l'un des secteurs de l'économie internationale les plus dynamiques et qui progresse le plus vite, et aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Ces secteurs sont

L'OMC... Pourquoi elle est importante

désormais concernés par la libéralisation des échanges et le règlement des différends à l'OMC.

Les avantages du Cycle d'Uruguay ainsi que des séries de négociations précédentes ont contribué à faire baisser sensiblement le niveau global de protection. Depuis la création du GATT, il y a plus de 50 ans, la moyenne simple des droits consolidés appliqués aux importations de produits industriels par la plupart des pays développés a été ramenée à moins de 5 pour cent. La plupart des obstacles non tarifaires ont été prohibés. Les pays en développement participent maintenant davantage aux travaux de l'OMC et dans bien des cas ils ont eux aussi consolidé la plupart des droits frappant les produits industriels. Les obstacles non tarifaires affectant le commerce des produits agricoles ont été remplacés par des droits de douane et tous les droits applicables aux produits agricoles ont été consolidés. Un cadre a été mis en place pour la libéralisation du commerce des services et dans plusieurs secteurs le processus de libéralisation est déjà engagé. La plupart des pays sont plus ouverts maintenant qu'ils ne l'ont jamais été depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le principe NPF est simple mais efficace; il supprime les différences de poids économique et politique entre les pays et fait disparaître le favoritisme. Il confère à la libéralisation des échanges une dynamique automatique. En effet, lorsque deux partenaires commerciaux s'entendent pour ouvrir leurs échanges, tous les Membres de l'OMC en bénéficient.

Les gains totaux retirés par la Nouvelle-Zélande du Cycle d'Uruguay ont été estimés à 370 millions de dollars en 2000.

Source: "Towards Free Trade" – Ministère des affaires étrangères et du commerce Nouvelle-Zélande

Juin 1998

Pour un commerce équitable et non discriminatoire

L'OMC traite tous les Membres sur un pied d'égalité, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits, forts ou faibles. C'est un système fondé sur des règles. Ces règles s'appliquent à tous, y compris les plus grandes puissances économiques. Bon nombre d'entre elles sont spécifiquement conçues pour assurer des conditions commerciales équitables entre les partenaires. L'obligation de ne pas faire de discrimination y tient une place essentielle – c'est ce qu'on appelle la règle de la "nation la plus favorisée" (NPF) et celle du "traitement national". La première empêche les Membres de l'OMC d'établir une discrimination entre les produits étrangers ou de traiter les produits d'un Membre de façon plus favorable que ceux d'un autre Membre. Par exemple, si l'Union européenne décide de ramener de 10 à 5 pour cent son droit de douane sur les importations de cacao ghanéen, elle doit immédiatement appliquer ce droit de 5 pour cent à tous les autres Membres de l'OMC qui souhaitent exporter du cacao vers l'UE.

Tous les faits montrent clairement que le plus grand risque pour les pays en développement les plus pauvres n'est pas ce que la mondialisation – ou l'ouverture des marchés – pourrait leur faire perdre mais le fait qu'ils pourraient être exclus des possibilités de croissance par le maintien des obstacles à leurs exportations ou de la protection des marchés nationaux.

Dans un groupe de 18 pays en développement qui sont devenus beaucoup plus ouverts aux échanges à partir de 1980 si l'on se réfère à la part grandissante des exportations et importations dans leur PIB, le taux de croissance moyen s'est accéléré. Ce groupe – où figurent notamment le Bangladesh, la Chine, le Ghana, l'Inde, le Népal, l'Ouganda et le Vietnam - comprend la majeure partie de la population pauvre du monde.

L'obligation d'accorder le traitement national empêche les Membres de traiter différemment les produits étrangers et les produits nationaux.³

³ Elle n'empêche pas d'imposer des droits de douane (sur une base NPF et dans la limite des plafonds consolidés dans les listes tarifaires) et ne s'applique qu'après le dédouanement des marchandises. Toutefois, elle est traitée de façon légèrement différente selon les Accords de l'OMC. Ainsi, dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), elle n'est pas inconditionnelle, et les Membres peuvent inscrire sur leur liste des exceptions au principe du traitement national. Un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement est également admis sous forme

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Cela signifie, par exemple, que si le Venezuela exporte vers la Norvège la même qualité d'essence que celle produite par la Norvège, celle-ci peut imposer les mêmes normes strictes (mais pas plus strictes) pour l'essence vénézuélienne que celles qu'elle impose pour l'essence nationale.

Mais il y a d'autres obligations conçues pour que les Membres ne bénéficient pas d'avantages injustes par rapport à leurs partenaires commerciaux. Il s'agit notamment des règles concernant le dumping et les subventions, qui peuvent rendre les exportations artificiellement compétitives. Ces questions sont complexes, et les règles visent à déterminer ce qui est équitable et ce qui ne l'est pas et la manière dont les gouvernements peuvent réagir, notamment en prenant des dispositions pour compenser le dommage causé par un commerce déloyal.

"Le fait que l'OMC existe n'élimine pas les frictions commerciales, mais l'Organisation constitue une enceinte publique où la force du consensus peut aider à régler les différends. L'OMC n'a pas le pouvoir de mettre directement ses décisions à exécution, mais celles-ci sont prises au sérieux parce que les pays Membres sont convenus de respecter ses règles. Une décision de l'OMC confère à la partie gagnante un avantage moral dans un différend, même si cette partie choisit de négocier un compromis au lieu d'imposer des sanctions lourdes qui pourraient déclencher une guerre commerciale."

Thomas S. Mulligan et Evelyn Iritani

Dow Jones International News Service

24 août 2001

Des règles prévisibles et applicables: le mécanisme de règlement des différends intégré au système commercial mondial

L'OMC rend stable et prévisible le commerce international parce que ses règles sont juridiquement contraignantes, tout comme les listes d'engagements concernant l'accès aux marchés des produits et services négociées par chacun des Membres. Ces éléments limitent de façon claire les niveaux de protection. Le commerce s'en trouve ainsi favorisé,

de préférences tarifaires, de même que des préférences en faveur des pays qui ont signé des accords commerciaux régionaux.

Ouverture, équité et prévisibilité ... les fonctions essentielles de l'OMC

car les exportateurs peuvent développer et étendre leurs activités. Ils connaissent parfaitement les conditions d'accès et peuvent agir et investir avec confiance en sachant que les marchés sont ouverts et le resteront.

Membres parties à des différends à l'OMC depuis 1995

Octobre 2001

Parties	comme plaignant	comme défendeur
États-Unis	69	55
UE	56	32
Japon	8	12
Pays en développement	79	92

Le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends dit que le système de règlement des différends a pour objet de "préserver les droits et les obligations résultant pour les Membres des accords visés, et de clarifier les dispositions existantes de ces accords conformément aux règles coutumières d'interprétation du droit international public" (article 3:2).

La grande majorité du commerce international se déroule sans heurt ni différend. En de rares occasions toutefois, un Membre considère qu'un ou plusieurs Membres ont contrevenu aux engagements contractés à l'OMC et que cela a eu des conséquences néfastes sur leurs branches de production. C'est alors qu'ils peuvent recourir au système de règlement des différends de l'Organisation.

Les procédures de règlement des différends jouent un rôle essentiel et précieux en vue d'assurer un règlement équitable des conflits commerciaux, en temps voulu et dans le respect du droit.

Lorsqu'un différend est notifié à l'OMC, un calendrier prédéterminé de mesures "automatiques" est mis en place. La priorité immédiate est de régler le différend au moyen de consultations. Si ces consultations échouent, les Membres réunis au sein de l'Organe de règlement des différends (ORD) portent le différend devant un groupe spécial d'experts. Les membres du groupe sont nommés d'un commun accord entre les parties ou, sinon, par le Directeur général de l'OMC. Les recommandations d'un groupe spécial sont automatiquement adoptées, sauf si tous les Membres de l'OMC qui composent l'ORD refusent par consensus de les adopter. Il est possible de faire appel des décisions rendues en première instance par un groupe spécial, mais les

L'OMC... Pourquoi elle est importante

décisions rendues en seconde instance par l'Organe d'appel sont définitives.

Le processus de règlement des différends doit avoir pour effet à long terme de rétablir entièrement le respect des règles de l'OMC. Toutefois, si un Membre ne met pas en œuvre une décision de l'OMC, deux mesures temporaires peuvent être prises. Soit le Membre contrevenant offre une "compensation" pour le dommage causé aux intérêts commerciaux de l'autre, soit l'ORD autorise certaines sanctions à titre de rétorsion. Mais cela arrive rarement. La grande majorité des différends (plus de 239) portés jusqu'ici devant l'OMC ont été réglés sans histoires ni querelles publiques. Comme l'un des buts principaux du mécanisme de règlement des différends est d'empêcher l'imposition unilatérale de sanctions commerciales, les mesures unilatérales de rétorsion par les grandes puissances commerciales sont soumises au contrôle multilatéral de l'OMC.

Nul ne pourrait dire que le système de règlement des différends de l'OMC compense une répartition inégale du pouvoir économique dans le monde, mais il faut souligner qu'il donne aux petits pays une chance équitable de défendre leurs droits qu'ils n'auraient pas sans cela. En septembre 2001, les pays en développement dans leur ensemble avaient engagé 79 des 239 procédures. Parmi les plus actifs figuraient l'Inde, le Brésil, le Mexique et la Thaïlande. Les États-Unis et l'Union européenne sont ceux qui ont eu le plus recours au système – respectivement 69 et 56 fois – et qui sont aussi le plus souvent accusés par les autres Membres de ne pas se conformer aux règles de l'OMC.

Accords de l'OMC invoqués dans les différends depuis 1995

SPS/OTC	Agriculture	Textiles	MIC	ADPIC	AGCS
32	30	15	16	24	12

L'OMC n'est pas un gouvernement mondial, et ses Membres ne souhaitent pas qu'elle en soit un. Elle ne peut obliger des gouvernements réticents à se plier à des règles. Un différend ne surgit que lorsqu'un Membre allègue qu'un autre ne respecte pas les obligations qu'il a contractées à l'Organisation.

Ouverture, équité et prévisibilité ... les fonctions essentielles de l'OMC

Faut-il s'inquiéter du grand nombre de différends à l'OMC?

Pas vraiment. L'accroissement du nombre de différends notifiés peut être interprété de différentes manières. Par exemple:

- comme l'expression d'une plus grande confiance des Membres dans l'efficacité du nouveau système de règlement des différends. Ce système est effectivement plus prévisible, plus sûr et plus rapide que le précédent système du GATT;
- comme un effet de la multiplication des règles de l'OMC et de leur plus grande spécificité;
- les Accords de l'OMC concernent désormais un éventail beaucoup plus large de sujets – dont les services et les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce – qui sont tous régis par le même mécanisme de règlement;
- comme le résultat de l'augmentation du nombre des Membres, de l'accroissement des échanges et de l'importance accrue du commerce dans l'économie des pays Membres.

Avant la création de l'OMC, le système de règlement des différends n'était pas contraignant, et pour cette raison les décisions étaient fréquemment ignorées. Le nouveau système fonctionne bien, mais n'importe quel système peut être amélioré avec de l'expérience et après mûre considération.

Il est vrai que les pays plus petits et plus pauvres ont des moyens limités. Ils n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour porter leurs différends commerciaux devant l'OMC. C'est pourquoi l'Organisation a soutenu activement la création à Genève d'un Centre de services consultatifs sur le droit de l'OMC, organe indépendant qui offre aux pays en développement des conseils juridiques à un coût réduit.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

COMMERCE, EMPLOI ET REcul DE LA PAUVRETÉ

Le commerce peut agir puissamment sur l'emploi et le recul de la pauvreté. Mais la libéralisation n'a pas toujours un effet favorable sur tous les acteurs du marché du travail. De même que les nouvelles possibilités d'exportation créent des emplois dans certains secteurs, la pression de la concurrence étrangère fait parfois disparaître des emplois dans des secteurs jusque-là protégés. L'une des tâches les plus ardues pour les législateurs, les gouvernements et les décideurs est de veiller à ce que les citoyens puissent s'adapter à l'évolution du marché du travail et acquérir les nouvelles compétences nécessaires. Toutefois, ces pressions ne sont pas dues seulement à l'intensification de la concurrence, elles viennent aussi du progrès technique.

Une étude récente de la croissance enregistrée dans 80 pays sur 40 ans, réalisée pour la Banque mondiale, montre qu'en moyenne le revenu des pauvres – définis comme le cinquième le plus pauvre de la population – progresse à peu près au même rythme que le revenu par habitant dans un pays en développement. Cela a été démontré par les politiques orientées vers les échanges qui ont contribué à transformer l'Asie de l'Est, qui représente plus du tiers de la population des pays en développement et qui était il y a 40 ans l'une des régions les plus pauvres du monde, en une région prospère et résistante aux chocs économiques comme on la connaît aujourd'hui.

Source: David Dollar et Aart Kraay. *Growth is Good for the Poor*. Banque mondiale

La tentation de résister au changement est grande, surtout lorsque les voix en faveur de la protection se font plus fortes et plus vibrantes que celles en faveur de la libéralisation des échanges. Mais le changement n'est pas seulement inévitable, il crucial pour la croissance économique.

Le mode d'ouverture des marchés, et surtout le rythme et l'enchaînement des mesures de libéralisation, peuvent avoir une influence notable sur ces pressions à l'ajustement.

Toutes les études économiques montrent que la libéralisation des marchés s'accompagne d'une accélération de la croissance⁴ et que la croissance contribue à faire reculer la pauvreté.

⁴ IMF Issues Brief: Globalization, Threat or Opportunity. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/np/exr/lb/2000/041200.htm>.

Entre 1994 et 1998, les exportations de biens et services ont soutenu la création de 1,3 million d'emplois aux États-Unis. Durant la même période, le nombre total d'emplois aux États-Unis a augmenté de 11,7 millions et le taux de chômage est tombé de 6,1 à 4,5 pour cent. Les emplois soutenus par les exportations de marchandises sont payés entre 13 et 16 pour cent de plus que la moyenne.

Source: "America and the WTO" – Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales.

"La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC fournit donc à la communauté internationale une nouvelle occasion de démontrer son attachement au bien-être à long terme des PMA."

Idi Simba, Ministre du commerce, Tanzanie

Agence France-Presse

22 juillet 2001

Dans une étude récente, Jeffrey Sachs et Andrew Warner, de l'Université Harvard, constatent que les pays en développement ayant une économie ouverte ont enregistré une croissance de 4,5 pour cent par an durant les années 70 et 80, tandis que les pays ayant une économie fermée n'ont progressé que de 0,7 pour cent par an. À ce rythme, les économies ouvertes doublent de taille tous les 16 ans, tandis que les économies fermées doivent attendre un siècle.

En Asie de l'Est et dans le Pacifique, entre 1987 et 1998, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est tombé de 418 à 278 millions. Ce mouvement s'est accompagné d'un quadruplement de la part des exportations de biens et services dans le PIB.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Exportations de marchandises des pays les moins avancés par groupe de pays, 1990-2000

(Milliards de dollars et pourcentage)

	Valeur	Variation annuelle en pourcentage			
	2000	1990-00	1998	1999	2000
Total PMA	34	7	-6	12	28
Exportateurs de pétrole (4) ^a	15	11	-30	50	63
Exportateurs de produits manufacturés (7) ^b	11	14	20	5	23
Exportateurs de produits de base (29)	8	1	-1	-6	-3
PMA en proie à une guerre civile (6)	1	-7	-12	-8	-3
<i>Pour mémoire:</i>					
Monde	6186	6,0	-1,5	4,0	12,5

a Angola, Guinée équatoriale, Soudan et Yémen.

b Bangladesh, Cambodge, Lesotho, Madagascar, Myanmar, Népal et République démocratique populaire lao.

c Afghanistan, Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone et Somalie.

Le commerce mondial est-il avantageux pour tous?

La croissance du revenu national est essentielle pour réduire de façon permanente la pauvreté. Mais l'expérience confirme que le résultat le plus probable est que la croissance nationale aura un effet positif sur les revenus des catégories les plus pauvres, peut-être parce qu'il est généralement plus facile pour les pouvoirs publics d'intensifier ses efforts de lutte contre la pauvreté si ses recettes augmentent.⁵

"Nous avons toujours reconnu que le commerce international pouvait être un moteur puissant de la croissance économique au niveau mondial."

A.B. Vajpayee, Premier Ministre indien

Reuters

20 août 2001

⁵ Winters, Alan (2000) "Trade, Income Disparity and Poverty", Dossier spécial de l'OMC n° 5.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

L'OMC EST CONSTITUÉE DE GOUVERNEMENTS AGISSANT DE CONCERT

L'Organisation n'est forte que dans la mesure où ses Membres ont la volonté d'en respecter les règles

Les Membres acceptent d'être "liés" par les Accords de l'OMC car ils considèrent que c'est dans leur intérêt. La réussite de l'OMC dépend en grande partie de la volonté de ses Membres d'en respecter les règles et les décisions. L'un des préalables à cette volonté d'être "lié" est la négociation d'accords dont les règles et la portée soient suffisamment claires et dont les disciplines soient applicables et mutuellement convenues.

Quand les Membres de l'OMC prennent des décisions, ils doivent le faire sans opinions divergentes. C'est la loi du consensus. Le vote est prévu, mais il n'a encore jamais été demandé.

Les gouvernements perdent-ils leur souveraineté en rejoignant l'OMC?

Le mot de "souveraineté" a des connotations différentes selon les individus. Il évoque des idées très diverses de fierté et d'indépendance nationale. À l'OMC, la souveraineté est entendue de diverses manières. Tous les Membres sont "souverains" pour ce qui concerne leur "territoire douanier". En rejoignant l'OMC, ils s'engagent à élaborer des lois conformes aux Accords de l'OMC et à modifier celles qui ne le sont pas.

Le respect des Accords de l'OMC ne réduit en rien le droit qu'a un gouvernement d'élaborer des lois pour ses propres territoires. La plupart de ces accords ne donnent aucune indication quant à la teneur des lois nationales: ils ne concernent que les effets "extérieurs" des lois ou réglementations. Toutefois, certains d'entre eux tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce encouragent l'harmonisation des politiques dans certains domaines techniques. Mais même là, il y a des exceptions. Les Accords de l'OMC

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert

résultent en fin de compte de l'exercice du pouvoir commercial souverain des Membres de l'OMC (voir l'Annexe "L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?").

"Je viens d'un petit pays. Pour moi, l'interdépendance, les traités et les grandes institutions mondiales sont les garants de notre souveraineté et de notre sécurité. Dans un monde plus global, les gouvernements ont plus de mal à agir indépendamment les uns des autres. Les problèmes mondiaux appellent des solutions communes et concertées."

Mike Moore,

avril 2001

Il faut distinguer la notion de "souveraineté" de celle d'"interdépendance". Parfois, la coopération internationale relative à un régime de règles exige des gouvernements qu'ils acceptent de limiter leurs actions, à certaines exceptions près, dans l'intérêt de tous. Toutefois, il ne s'agit pas là de perdre sa souveraineté, mais de veiller à ce que chacun respecte les règles qui ont été mutuellement convenues. Cet aspect n'est pas propre à l'OMC, il constitue la norme pour toutes les organisations multilatérales qui établissent des règles. Sans cette volonté de fixer d'un commun accord des limites à l'action unilatérale, le système international ne pourrait fonctionner efficacement.

L'OMC interfère-t-elle avec les objectifs de politique nationale?

L'OMC ne crée pas de règles concernant les objectifs de politique nationale, elle crée des règles concernant la manière dont ces objectifs sont atteints. Cela limite parfois le type d'action des gouvernements en matière de politique nationale. Mais, quelles que soient les mesures choisies par un gouvernement, une chose est sûre: les politiques nationales ne doivent pas créer de discrimination entre les nationaux et les étrangers ni entre les étrangers d'origine différente.

L'OMC ne s'occupe que de commerce international, mais certains Accords de l'OMC – tels que les Accords du GATT antérieurs à l'OMC – comportent des règles relatives aux réglementations nationales. Toutefois, ces règles sont d'abord convenues entre tous les Membres, puis adoptées et mises en œuvre au niveau national.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Pourquoi faut-il des règles commerciales relatives à la réglementation des Membres? En partie à cause de l'existence d'un protectionnisme déguisé sous la forme d'obstacles non tarifaires. Ces obstacles sont par exemple des réglementations nationales relatives à la vente des marchandises, à l'étiquetage, à la fixation des prix, à l'entreposage, à la taxation de la valeur ajoutée, etc. Les Membres négocient des engagements pour que les transactions à la frontière soient aussi équitables et ouvertes que possible. Cela n'aurait pas de sens que les avantages procurés par ces engagements soient réduits à néant par des transactions qui réintroduiraient la protection ou la discrimination que les règles de l'OMC visent à supprimer.

"La mondialisation est un processus qui semble irréversible de sorte que la seule possibilité que nous ayons est d'y prendre part, mais pas de manière passive."

Joaquim Chissano, Président du Mozambique

Reuters

20 août 2001

"Nous avons constaté que les 3 milliards d'êtres humains qui vivent dans les 24 pays en développement s'étant intégrés à l'économie mondiale avec le plus de succès ont bénéficié d'une hausse de leurs revenus, d'un allongement de leur espérance de vie et d'une amélioration de leur scolarité. Le taux de croissance moyen de ces pays s'est élevé à 5 pour cent dans les années 90 alors qu'il a été de 2 pour cent dans les pays riches ... La politique de l'autruche n'est pas la réponse appropriée. Ce qui pourrait l'être, c'est la mise en place de filets de sécurité et de politiques rationnelles et la réduction des obstacles au commerce dressés par les pays riches."

Caroline Anstey, Responsable des relations avec les médias à la Banque mondiale

Financial Times

17 août 2001

Quelle est la flexibilité des Accords de l'OMC?

Il peut être difficile de tracer la limite entre les objectifs de politique nationale et les obstacles non tarifaires. Aussi les Accords de l'OMC sont-ils suffisamment souples pour permettre aux Membres de poursuivre d'autres objectifs que le commerce. Ils font toujours référence aux normes internationales lorsqu'il y a lieu. De plus, les réglementations nationales ne sont concernées par les règles de l'OMC

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert

que dans la mesure où elles s'appliquent aux marchandises et aux services échangés.

Les Accords de l'OMC tiennent compte des différents niveaux de développement et des différentes politiques économiques et commerciales:

- en prévoyant des calendriers de mise en œuvre des règles plus longs pour les pays en développement ou en leur permettant de prendre des engagements de libéralisation moindres, comme c'est le cas dans l'Accord sur l'agriculture;
- en permettant parfois un niveau de conformité moindre pour les pays en développement – notamment les moins avancés d'entre eux;
- en offrant aux Membres des "dérogations" limitées dans le temps pour certaines obligations, à des fins particulières. Un certain nombre de pays développés (États-Unis, Canada, UE), qui avaient accordé unilatéralement des concessions commerciales aux pays en développement et aux pays les moins avancés, ont bénéficié de "dérogations" pour pouvoir maintenir ces accords. D'autres dérogations ont trait aux défauts techniques des listes tarifaires de certains Membres.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Les gouvernements, les citoyens et l'OMC

S'il était vrai que "les gouvernements ne représentent pas les intérêts des citoyens", il faudrait que les citoyens eux-mêmes remédient à cette situation. Ce n'est pas une question dont une organisation intergouvernementale telle que l'OMC peut s'occuper. L'OMC appartient à ses Membres et est dirigé par ses Membres. Les Ambassadeurs agissent au nom de leurs Ministres, sur les instructions de leur gouvernement, quand les Ministres ne se rencontrent pas. Les Ministres tiennent des Conférences ministérielles au moins une fois tous les deux ans, ce qui est l'occasion pour l'OMC de rendre des comptes à ses Membres. Les parlements doivent ratifier les accords passés à l'OMC. Les parlements représentent le peuple, c'est pourquoi nous devons les impliquer plus dans nos processus et c'est ce que nous sommes en train de faire. Les parlementaires devraient se réunir régulièrement pour s'informer de ce que nous faisons et pour conseiller et réfléchir aux préoccupations des gens qu'ils représentent. Récemment, l'OMC a suggéré à l'Union Interparlementaire (UIP) de tenir une conférence spéciale pour sensibiliser les parlementaires à notre travail. Ce fut un succès et il est prévu à l'avenir d'organiser de façon régulière ce genre de réunion. Je m'adresse souvent à des commissions parlementaires pour témoigner et expliquer le fonctionnement de l'OMC.

Mike Moore

octobre 2001

Certains disent que les gouvernements ne représentent que les intérêts de leurs dirigeants ou de leur "exécutif", ou encore des élites de la société ou des grandes entreprises. Ils disent que les gouvernements ne représentent pas vraiment les intérêts des citoyens. Mais cela concerne plus la relation entre les gouvernements et les citoyens que la relation entre l'OMC et les citoyens. Certains soutiennent que l'OMC n'est "pas démocratique", car elle "annule" les lois adoptées par des gouvernements démocratiquement élus. C'est là un malentendu. L'OMC n'"annule" pas les lois nationales, car elle n'a pas les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour le faire dans quelque pays que ce soit. Ses règles, dont tous les Membres sont convenus à l'avance, concernent l'effet des lois sur le commerce. Elles sont adoptées par consensus, approuvées par chaque gouvernement et ratifiées par les parlements nationaux. Les parlements ont donc la responsabilité de veiller à ce que les lois qu'ils adoptent ou ont adoptées sont conformes aux traités qu'ils approuvent. Les gouvernements Membres de l'OMC sont en effet tenus de respecter les obligations qu'ils ont contractées au titre de l'Accord sur l'OMC.

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert

Et qu'en est-il d'un "déficit de démocratie" dans la prise de décision entre les Membres de l'OMC? L'argument selon lequel les pays en développement modestes et pauvres sont exclus du processus décisionnel de l'Organisation est sans fondement. Tous les Membres de l'OMC ont exactement les mêmes droits en vertu des Accords. Toutes les décisions prises à l'OMC le sont par consensus (bien qu'un vote soit juridiquement possible en vertu des traités de l'OMC), et tout Membre peut opposer son veto aux décisions qu'il n'approuve pas. Cela veut dire que les Membres les moins puissants de l'Organisation ont une grande influence. Après la Conférence ministérielle de Seattle, tous les pays en développement, et notamment les moins avancés d'entre eux, ont reconnu que le principe du consensus était le meilleur moyen de sauvegarder leurs intérêts. En outre, si cette accusation était fondée, pourquoi tant de petits pays en développement, depuis le Bhoutan jusqu'au Vietnam, chercheraient-ils activement à accéder à l'OMC?

Bien sûr, les gouvernements Membres ne participent pas tous autant qu'ils le voudraient à l'activité de l'OMC. Certains, surtout ceux des pays les moins avancés, ont besoin d'une aide pour renforcer leurs moyens de participation. Il y a par exemple un groupe de pays parmi les moins avancés qui n'ont pas les moyens d'entretenir un bureau à Genève. Le Secrétariat de l'OMC n'épargne aucun effort pour les tenir informés des activités de l'Organisation. Et, deux fois par an, les représentants des gouvernements qui n'ont pas de bureau à Genève sont invités à l'OMC pour une semaine de réunions d'information détaillées. Les moyens d'assistance du Secrétariat sont toutefois limités en l'absence de ressources financières additionnelles. Les parlementaires et les législateurs ont déclaré à plusieurs reprises qu'il faudrait fournir à l'OMC les moyens de faire davantage.

Un "déficit de démocratie" à l'OMC? Qu'entend-on exactement par "démocratie" dans le cadre de l'OMC? Certains disent que l'Organisation n'est "pas démocratique" parce que les citoyens ne participent pas directement à ses travaux. Mais cela signifie-t-il qu'elle n'est "pas démocratique"? Après tout, l'OMC est un traité entre gouvernements et, comme les autres traités, elle n'inclut pas directement les citoyens. Seul un gouvernement peut négocier des règles commerciales pour les pays. Les citoyens sont normalement représentés à l'OMC par leur gouvernement.

L'OMC ET LES ONG

Les Membres de l'OMC ont souvent débattu du rôle que les ONG pourraient jouer dans les réunions de l'Organisation. Ils ont présenté plusieurs communications sur ce sujet et expliqué à de multiples reprises que ce sont les gouvernements qui représentent les intérêts des citoyens. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de contact entre les Membres de l'OMC et les représentants des ONG.⁶ Dans le cadre du mandat que lui ont confié les Membres, le Secrétariat de l'OMC a pris plusieurs mesures pour intensifier le dialogue avec les ONG et les informer davantage. Il organise des colloques pour les ONG, tient des réunions d'information régulières et a une section spéciale sur son site Web avec des informations spécifiquement destinées aux ONG. Depuis la création de l'OMC, les ONG ont assisté à toutes les Conférences ministérielles.

L'OMC compte 142 Membres et repose sur le consensus. Cela signifie que tous les Membres sont égaux devant les règles et qu'ils ont tous le droit de participer à la prise de décisions. Le consensus implique que tous les Membres ont le droit de veto. Les Accords de l'OMC sont négociés par les ambassadeurs qui représentent leur pays. Avant que les accords entrent en vigueur, les gouvernements en sont saisis. Les gouvernements sont eux-mêmes responsables devant les parlements qui ont le pouvoir d'adopter la législation, car nos accords doivent être ratifiés par le législateur. Tous les deux ans, nous devons rendre des comptes à une Conférence ministérielle qui nous indique la voie à suivre."

Mike Moore

Symposium de l'OMC sur les problèmes auxquels doit faire face le système commercial multilatéral

7 juillet 2001

(Voir Annexe 2 pour le discours complet du Directeur Général)

A la Conférence ministérielle de Seattle, plus de 160 réunions (ateliers, séminaires, rencontres privées) ont eu lieu au Centre des ONG. Comme lors des précédentes conférences ministérielles, le Secrétariat de l'OMC a informé chaque jour les ONG des progrès accomplis dans les séances de travail. En outre, les ONG avaient entièrement accès au centre de

⁶ Les relations avec les organisations non gouvernementales (ONG) sont traitées à l'article V:2 de l'Accord de Marrakech et précisées dans un ensemble de directives (WT/L/162) adoptées par le Conseil général en juillet 1996.

presse situé sur le lieu officiel de la Conférence. Indépendamment du résultat de cette conférence et des protestations tumultueuses qui l'ont accompagnée, les ONG se sont félicitées de ces dispositions, qu'elles ont considérées comme un signe authentique de transparence.

En raison des violentes manifestations qui ont eu lieu aux Conférences de l'OMC tant à Genève (mai 1998) qu'à Seattle (novembre 1999), les ONG ont eu plus de mal à convaincre les Membres de l'OMC de leur accorder une plus large place. Certains Membres considèrent que les ONG elles-mêmes ne rendent pas directement compte au public. Et certains de leurs opposants font valoir que bon nombre d'entre elles ne publient pas leurs comptes ou ne soumettent pas leurs documents internes à l'examen du public. Bien que les ONG puissent à juste titre prétendre représenter un point de vue, même largement partagé, il paraît difficile de dire qu'elles représentent les citoyens de la même manière que les membres élus d'un parlement. Néanmoins, bon nombre de Membres souhaitent leur participation et les encouragent à suivre les travaux de l'Organisation.

Plus de 90 pour cent des documents de l'OMC sont maintenant disponibles sur le site Web de l'Organisation. De plus, une liste mensuelle des notes d'information émanant des ONG reçues par le Secrétariat est établie et distribuée pour information aux gouvernements Membres de l'OMC et au public. Depuis avril 2000, un bulletin électronique d'information mensuel – avec plus de 1 300 abonnés – a été mis à la disposition des ONG, facilitant l'accès aux renseignements sur l'OMC rendus publics.

De nombreuses ONG internationales bien connues sont des acteurs au niveau mondial, dotés de plus de ressources que l'OMC. Le budget de l'OMC pour 2001 a été de 134 millions de francs suisses, soit environ 91 millions de dollars. D'après ce chiffre, l'OMC a moins de ressources que bon nombre d'ONG internationales connues telles que: Le Fonds mondial pour la nature (WWF): 470 millions de francs suisses, soit 305 millions de dollars. Greenpeace International: 126 millions d'euros, soit environ 123 millions de dollars.
Source: <http://www.globalpolicy.org/finance/tables/assess.htm>
Décembre 2000

Rien dans les Accords de l'OMC ne dit aux gouvernements comment se préparer aux négociations ou aux consultations qu'ils ont avec les citoyens. Les Membres ont répété à de nombreuses reprises qu'ils se considéraient comme responsables du dialogue avec les citoyens et que c'était à eux de déterminer le meilleur moyen de représenter les intérêts

L'OMC... Pourquoi elle est importante

de leur pays. Ils peuvent et doivent souvent organiser de larges concertations nationales sur la politique commerciale. Dans certains pays, les ONG exercent une pression considérable, et leur point de vue est souvent repris dans les positions adoptées par de nombreux Membres sur les questions de politique commerciale.

Les valeurs du commerce ne sont pas contraires aux autres valeurs

LES VALEURS DU COMMERCE NE SONT PAS CONTRAIRES AUX AUTRES VALEURS

Si l'OMC travaille pour le commerce, pourquoi ne pas l'utiliser pour atteindre d'autres objectifs?

"Le système commercial ouvert et fondé sur des règles a engendré une avancée extraordinaire de la prospérité et une diminution spectaculaire de la pauvreté ... Le processus de libéralisation du commerce doit se poursuivre. Mais les opinions divergent largement quant à la façon dont cela devrait se faire. Certains ont proposé d'utiliser les règles commerciales pour atteindre des objectifs fixés en matière de législation du travail, de protection de l'environnement ou de défense des droits de l'homme. Ce n'est pas mon avis: je pense que, pour réaliser ce type d'objectifs, il vaudrait mieux tirer un meilleur parti des organismes des Nations Unies. Si l'on utilisait le système commercial multilatéral aux fins que je viens d'évoquer, on le soumettrait à des tensions trop fortes et on obtiendrait moins de résultats qu'en s'attaquant aux problèmes avec des politiques bien ciblées."

M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU
Conseil économique et social
juillet 1998

Beaucoup attendent de l'OMC qu'elle favorise les progrès dans les domaines de l'écologie, des normes du travail, des droits de l'homme, de la santé, de la culture et de l'exclusion sociale. Ils veulent qu'elle se serve de ses règles pour faire respecter les "normes fondamentales du travail" ou soutenir les sanctions commerciales à l'encontre des méthodes de production nuisibles à l'environnement.

Les gens demandent souvent pourquoi, s'il existe un système contraignant pour le commerce, ne pas avoir des mécanismes semblables pour traiter des questions comme l'environnement, les normes de travail, l'égalité des sexes, les droits indigènes et autres différences? Bonne question. Peut-être que d'autres institutions pourraient dupliquer le mécanisme de l'OMC. Cependant, si l'OMC prenait en charge toutes ses responsabilités additionnelles, alors elle ne pourrait plus fonctionner, pire, ce serait une organisation avec trop de pouvoirs.

Pour chaque problème mondial, il faut trouver le meilleur mode d'action, sans quoi on ne fait que transférer les problèmes d'une

L'OMC... Pourquoi elle est importante

instance à l'autre. L'OMC n'est pas la mieux placée pour résoudre la totalité des problèmes non commerciaux.

Nous n'avons pas besoin de faire de l'OMC un substitut du système international. L'ensemble des organismes et programmes des Nations Unies sont déjà là pour jouer précisément ce rôle. Dans certains cas, il faudrait peut-être renforcer les organismes des Nations Unies grâce à de meilleurs mécanismes d'exécution, afin qu'ils puissent agir conformément à leur domaine de juridiction institutionnelle. Cela vaudrait beaucoup mieux que de se servir de l'OMC pour faire appliquer des politiques qui ne sont pas de son ressort.

Ce n'est pas parce que l'OMC n'a pas été très efficace pour ce qui est de garantir le respect des règles commerciales qu'elle devrait maintenant axer ses activités sur la réalisation d'autres objectifs de politique générale. La plupart des Membres pensent qu'elle ne devrait pas le faire. Ils considèrent que l'OMC n'est qu'une enceinte où négocier des règles commerciales et rien d'autre.

Il ne s'agit pas seulement du commerce ...

Le commerce n'est pas une fin en soi – pas plus que la libéralisation des échanges. Plusieurs objectifs importants touchant le bien-être de l'humanité sous-tendent les Accords de l'OMC: accroître l'emploi et la productivité, améliorer l'approvisionnement alimentaire et en diminuer le prix, élargir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'information. Mais c'est aux gouvernements de décider comment atteindre ces objectifs. Le commerce peut aider à trouver les moyens. Les valeurs du commerce et les valeurs non économiques peuvent se compléter, à condition que les gouvernements respectent les règles. Par exemple, un pays peut avoir les normes alimentaires et sanitaires les plus strictes du monde, mais celles-ci ne doivent pas être discriminatoires en imposant des exigences plus sévères pour les produits étrangers que celles appliquées aux fournisseurs nationaux.

Avec la mondialisation des marchés, il y a de plus en plus d'interactions entre la réglementation commerciale et les réglementations sanitaires et environnementales. Les Accords de l'OMC offrent aux gouvernements la souplesse dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

Les valeurs du commerce ne sont pas contraires aux autres valeurs

Les gouvernements ne veulent pas qu'on les empêche de limiter les importations qui peuvent présenter des risques inacceptables pour la santé ou l'environnement. Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont disposés à accepter le protectionnisme sous prétexte de protéger la santé. Il y a une différence entre les deux positions. Tous les Membres estiment qu'il est possible d'éviter à la fois le protectionnisme et les politiques qui risquent de nuire à la santé des individus.

Mais la voie entre les deux est très étroite. Les Accords ont donc été généralement rédigés avec beaucoup de soin afin d'indiquer comment et dans quelles circonstances une exception peut être invoquée. Et il ne faut pas oublier que les avantages procurés par le commerce peuvent aider à réaliser des objectifs non économiques souhaitables.

Les gouvernements peuvent recourir à l'Accord SPS pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux et préserver les végétaux, mais seulement aux conditions suivantes:

- la restriction doit reposer sur un motif scientifique rationnel (sinon, le gouvernement peut prendre des mesures provisoires, tout en s'efforçant d'obtenir les renseignements additionnels nécessaires pour procéder à une évaluation plus objective du risque);
- le gouvernement doit appliquer le niveau minimal de restrictions à l'importation qui lui permet d'atteindre ses objectifs;
- il doit appliquer les restrictions à l'importation de manière à ne pas faire de discrimination entre les exportations des autres Membres de l'OMC.

Ces règles visent à réduire au minimum les restrictions commerciales et à éviter des règlements discriminatoires touchant l'importation. Pourquoi? Parce que la discrimination perturbe le commerce, crée des conflits entre les gouvernements et coûte cher aux producteurs et aux consommateurs.

Le commerce n'est pas la panacée, et chercher des réponses à des problèmes très divers est aussi irréaliste et vain dans le domaine international que dans le contexte national où il pourrait arriver qu'un ministère fasse le travail d'un autre.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

QUELQUES QUESTIONS DÉLICATES

Des exceptions générales - telles que celles qui sont prévues à l'article XX du GATT de 1994 - permettent aux gouvernements de faire ce qu'il faut pour atteindre certains objectifs visant à préserver la santé, l'environnement et la moralité publique.

Les questions d'environnement

Il y a de grands malentendus au sujet des différends portés devant l'OMC à propos de réglementations nationales touchant l'environnement ou la santé.

Dans la décision qu'il a rendue au sujet de la procédure engagée, entre autres, par l'Inde contre les lois américaines qui interdisaient certaines importations de crevettes (affaire "crevettes-tortues"), l'Organe d'appel de l'OMC a expressément déclaré que les gouvernements ont parfaitement le droit de protéger la santé et la vie des personnes et des animaux et de préserver les végétaux en prenant des mesures de conservation des ressources épuisables. L'OMC n'a pas à leur "accorder" ce droit, qui leur est conféré en vertu de l'article XX.

Ces décisions ne s'en prennent pas aux politiques relatives à l'environnement. Le différend a surgi parce que les mesures de protection concernées accordaient aux fournisseurs étrangers un traitement moins favorable qu'aux fournisseurs nationaux ou créaient une discrimination entre les fournisseurs étrangers ou qu'elles restreignaient le commerce plus qu'il n'était nécessaire pour atteindre l'objectif environnemental souhaité. L'article XX dit clairement que les mesures prises pour protéger des ressources naturelles épuisables, par exemple, ne doivent pas être appliquées de façon à constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les Membres où les mêmes conditions existent. Elles ne doivent pas non plus servir de restriction déguisée au commerce international. Cela serait manifestement contraire aux principes fondamentaux de l'équité et de l'ouverture des marchés – et aux règles de l'OMC.

L'OMC a effectivement des règles concernant l'effet sur le commerce des politiques visant à protéger la santé des personnes et des animaux et à

préservier les végétaux. Elle a aussi des règles concernant l'effet de l'étiquetage sur le commerce. Mais ces règles ne précisent pas les politiques que les gouvernements doivent appliquer, elles disent seulement que les politiques et les réglementations ne doivent pas établir de discrimination et qu'aucune mesure commerciale – telle que les obstacles à l'importation – ne doit être plus restrictive que nécessaire pour atteindre des objectifs fondamentaux crédibles.

Certes, la plupart des Membres qui ont signé un AEM sont aussi Membres de l'OMC, de sorte qu'il serait raisonnable que les membres de la société civile exigent des gouvernements signataires des deux accords qu'ils veillent à ce que les dispositions négociées dans chaque domaine ne se contredisent pas.

L'OMC impose certaines limites élémentaires concernant les subventions qui entravent le commerce international. Mais les règles en vigueur ne permettent pas de traiter correctement les subventions qui sont à l'origine d'une pêche trop intensive – et même les règles qui exigent simplement que les subventions soient notifiées à l'OMC sont rarement respectées. Heureusement, l'OMC envisage de plus en plus sérieusement de conclure au cours des prochaines années un accord sur de nouvelles règles concernant les subventions à la pêche.

Fonds mondial pour la nature

Brochure issue summary no. 19/99.

Un exemple de question environnementale mettant en jeu les principes fondamentaux de l'OMC est le différend né du fait que les États-Unis, cherchant à améliorer la qualité de l'air sur leur territoire, avaient appliqué aux caractéristiques chimiques de l'essence importée des règles plus strictes qu'à celles de l'essence raffinée dans le pays. Le Venezuela (puis le Brésil) jugeaient cela déloyal, car l'essence américaine n'avait pas à répondre aux mêmes normes, ce qui était contraire au principe du "traitement national" et ne pouvait être justifié au titre des exceptions aux règles normales de l'OMC prévues pour les mesures de protection de la santé et de l'environnement. Le groupe spécial chargé du différend s'est déclaré d'accord avec le Venezuela et le Brésil. Le rapport d'appel a confirmé ses conclusions (en apportant quelques modifications à son interprétation du droit), et les États-Unis ont accepté de changer leur réglementation.

Les accords environnementaux multilatéraux et l'OMC

L'OMC coopère avec les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux (AEM), et leurs relations réciproques ont été jusqu'ici remarquablement harmonieuses.⁷ Elle accueille des représentants de ces accords en qualité d'observateurs à ses réunions, et le Secrétariat a été chargé par les Membres de coopérer étroitement avec eux. Aucun différend n'a encore surgi à la suite d'un conflit entre les obligations contractées à l'OMC et celles prévues dans un AEM. Mais il ne faut pas sous-estimer le risque de conflit, et les Membres continuent à étudier les incidences potentielles. En outre, la plupart des AEM ne contiennent pas de dispositions relatives au commerce, de sorte qu'il serait *raisonnable* d'espérer que le risque de conflit entre l'organisation du commerce et les organisations environnementales sera réduit au minimum.

Il semble donc possible que les mesures commerciales *requises* par les AEM pour atteindre des objectifs environnementaux considérés - par consensus multilatéral - comme "légitimes" et qui ne sont pas une simple restriction déguisée au commerce international soient considérées comme relevant des exceptions prévues à l'article XX. Dans le différend relatif aux crevettes, par exemple, aucune partie n'a contesté la compatibilité avec les règles de l'OMC des mesures prises par les Membres pour s'acquitter des obligations qu'ils avaient contractées au titre de la CITES (destinée à protéger les espèces menacées). La compatibilité de ces AEM avec les exceptions prévues à

⁷ Comment un éventuel conflit devrait-il être traité? Comme il n'existe pas de recommandation d'un groupe spécial ni de décision de l'Organe d'appel relative à une telle affaire, l'OMC n'a pas eu à se prononcer à ce sujet. Mais on a un indice. Dans les décisions concernant l'affaire des "crevettes-tortues", l'Organe d'appel a dit que les objectifs environnementaux légitimes de la législation américaine - protection d'une espèce menacée - justifieraient une exemption des obligations prévues à l'article XX du GATT de 1994 (clause des "exceptions générales"). L'Organe d'appel a dit le plus clairement possible qu'un Membre a la faculté de formuler ses propres lois sur l'environnement ou d'agir conformément à des accords plurilatéraux ou multilatéraux afin d'atteindre des objectifs environnementaux "légitimes". Si les lois d'un Membre n'établissent pas de discrimination injustifiable ou de restriction déguisée au commerce international, il est probable que celles qui doivent être adoptées pour atteindre de tels objectifs seront couvertes par les exceptions générales prévues à l'article XX.

l'article XX n'est donc pas seulement possible, elle est très vraisemblable.

La distinction entre les décisions relatives aux effets sur le commerce et les décisions relatives aux politiques elles-mêmes est importante. L'OMC n'a pas de règles concernant l'effet des réglementations environnementales sur le commerce – sauf l'obligation qui veut qu'aucune politique ou réglementation nationale n'entraîne une discrimination commerciale entre les Membres.

Charlene Barshefsky, ancienne Représentante des États-Unis pour les questions commerciales internationales, a reconnu en octobre 1999 que "les États-Unis n'ont assoupli aucune de leurs lois sur l'environnement ou sur la santé ou la sécurité pour se conformer à une décision de l'OMC" (dans plusieurs les États-Unis ont "perdu"). Elle a expliqué que, quand les lois américaines ont été modifiées, c'était pour supprimer toute discrimination dans le traitement des sociétés étrangères et américaines.⁸

Évaluation des risques et sécurité sanitaire des produits alimentaires

Lorsqu'on prend des décisions touchant l'environnement, la santé ou bon nombre d'autres domaines de la politique publique, il faut souvent tenir compte de questions scientifiques et techniques complexes. On a alors besoin d'évaluations pour déterminer le résultat que peut avoir une décision – faut-il, par exemple, approuver ou non une catégorie de médicaments pour l'usage public? – mais aussi les *risques* différents liés aux autres résultats possibles – par exemple, le risque lié aux effets secondaires est-il plus grand que celui lié à la maladie?

⁸ Les États-Unis ont perdu non pas parce qu'ils avaient cherché à protéger l'environnement mais parce qu'ils avaient établi une discrimination entre des Membres de l'OMC et n'avaient donc pas respecté entièrement les prescriptions de l'article XX. Ils avaient offert aux pays de l'hémisphère occidental – principalement les Caraïbes – une assistance technique et financière et des périodes de transition plus longues avant que leurs pêcheurs ne commencent à utiliser des dispositifs excluant les tortues, sans offrir les mêmes avantages aux quatre pays d'Asie (Inde, Malaisie, Pakistan et Thaïlande) qui ont déposé la plainte devant l'OMC.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

"L'OMC ne met aucune restriction au pouvoir de créer ou de faire respecter de telles lois. Il est d'ailleurs dit dans sa charte fondamentale que les pays Membres peuvent prendre toutes les mesures commerciales qu'ils veulent "nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux". Tout ce que dit l'OMC, c'est que les Membres ne doivent pas utiliser le commerce comme une arme quand d'autres questions telles que l'environnement sont en jeu."

The Globe and Mail, Toronto (Canada)

1^{er} mars 2001.

L'OMC, tout comme son prédécesseur, le GATT, ne permet pas aux Membres de faire une distinction entre des produits qui ont les mêmes caractéristiques (produits "similaires") en fonction de différences dans la manière dont ils ont été produits. Pourquoi? Parce que cela rendrait les règles contradictoires avec le fondement même des gains retirés du commerce: les différences d'avantage comparatif.

Dans une économie en voie de mondialisation, il est inévitable que certaines de ces décisions aient des effets sur le commerce. L'OMC sera sans doute confrontée à un nombre grandissant de requêtes en vue de régler des différends sur des questions qui exigent des décisions difficiles quant aux preuves scientifiques, au risque et à la politique publique. Déjà, dans des affaires telles que l'interdiction imposée par l'UE au sujet du bœuf traité aux hormones ou celle imposée par l'Australie au sujet des saumons susceptibles de contenir des parasites du poisson, des groupes spéciaux de l'OMC ont été invités à se prononcer sur la question de savoir si une politique reposait sur des preuves scientifiques solides et une évaluation appropriée du risque. Dans ces deux affaires, on a constaté que les gouvernements avaient agi sans justification scientifique adéquate.

Et il y a des exceptions spécifiques. L'Accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) prend en compte la nécessité de protéger la santé et la vie des personnes et des animaux et de préserver les végétaux.

L'OMC n'a rendu aucune décision limitant le droit des gouvernements d'élaborer des lois pour protéger l'environnement national ou préserver les citoyens des risques pour la sécurité ou la santé.

Principe de précaution

Les Membres peuvent recourir à ce principe d'administration lorsqu'il n'existe pas de données scientifiques immédiates permettant de prendre une décision dans des domaines tels que la santé, la sécurité ou l'environnement et que le risque paraît trop grand.

La Convention des Nations Unies sur la biodiversité (CDB)– un accord environnemental multilatéral (AEM) avec le secrétariat duquel l'OMC coopère – a officiellement approuvé en 2000 le "principe de précaution" à propos des nouveaux matériels génétiques. On voit aisément qu'il peut y avoir un conflit sur le point de savoir si une décision est vraiment prise à titre de "précaution" ou si elle ne fait que masquer une mesure protectionniste: la différence entre "précaution" et "protection" peut très bien dépendre du niveau de risque "acceptable" lié à la décision.

L'Organe d'appel a toutefois rendu une décision au début de 2001 à propos de l'amiante et des produits qui en contiennent, disant que les risques pour la santé entraînent en ligne de compte dans la détermination de la similarité de produits au titre de la clause du traitement national.

Mais la solution de l'étiquetage n'est pas aussi simple concrètement qu'elle en a l'air: les pays en développement notamment sont fermement opposés aux mesures permettant aux pays riches d'adopter des règles nationales qui leur imposent des normes ou des procédés de production comme condition pour accéder aux marchés extérieurs.

S'il est vrai qu'un pays a tout à fait le droit de relever ses normes, les pays en développement demandent de plus en plus à être consultés avant que les parlements nationaux n'adoptent de telles mesures (qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur leurs exportations).

Droits de propriété intellectuelle (ADPIC)

Les idées et les connaissances jouent un rôle grandissant dans le commerce. La valeur des nouveaux médicaments et des produits de haute technologie réside essentiellement dans la part d'invention, d'innovation, de recherche, de conception et d'essai qu'ils comportent. De nombreux produits autrefois échangés comme produits de faible

L'OMC... Pourquoi elle est importante

technologie contiennent à présent une proportion plus grande d'invention et de conception dans leur valeur – c'est par exemple le cas des vêtements griffés ou des nouvelles variétés végétales.

Pour qu'un objet soit brevetable, il faut qu'il constitue une invention - répondant à des critères de nouveauté et d'activité inventive. Le droit conféré par un brevet ne s'applique qu'à l'invention et non au matériel génétique qui lui sert de support.

L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) vise à réduire l'écart entre les différents modes de protection de ces droits dans le monde et à les assujettir à des règles internationales communes. Les domaines qu'il vise sont notamment le droit d'auteur et les droits voisins, les marques de fabrique ou de commerce, y compris les marques de service, les indications géographiques, les dessins et modèles industriels, les brevets et les schémas de configuration de circuits intégrés. Il prescrit la façon dont les Membres doivent protéger de façon adéquate les droits de propriété intellectuelle et les faire respecter. Il indique aussi comment les différends relatifs à la propriété intellectuelle doivent être réglés à l'OMC et prévoit des arrangements transitionnels spéciaux.

Ménager un équilibre ...

L'Accord sur les ADPIC vise à ménager un équilibre entre l'objectif social à long terme consistant à encourager l'invention et la création et l'objectif à court terme consistant à permettre l'utilisation des inventions et créations existantes.

Cet équilibre est assuré de trois manières:

- L'activité inventive et la créativité en soi doivent apporter des avantages techniques et sociaux. La protection de la propriété intellectuelle encourage les inventeurs et les créateurs, car elle leur permet d'attendre des bénéfices de leur créativité. Cela favorise les nouvelles inventions telles que les médicaments, dont le coût de développement peut être considérable.
- Le mode de protection de la propriété intellectuelle peut aussi servir des objectifs sociaux. Par exemple, les inventions brevetées doivent être divulguées, afin que d'autres puissent les étudier

même lorsqu'elles restent protégées. Cela favorise le progrès technique ainsi que la diffusion et le transfert de technologie. Au bout d'un certain temps, la protection expire, c'est-à-dire que l'invention devient utilisable par d'autres. Tout cela évite d'avoir à "réinventer la roue".

- L'Accord sur les ADPIC offre aux Membres la possibilité d'affiner la protection afin de répondre à des objectifs sociaux. Pour les brevets, il les autorise à prévoir, sous certaines conditions, des exceptions aux droits du titulaire, par exemple en cas d'urgence nationale, de pratique anticoncurrentielle ou lorsque le titulaire du droit ne livre pas l'invention.

Alors qu'il traite de la propriété intellectuelle, l'Accord sur les ADPIC ne dit rien des questions traitées dans la Convention sur la diversité biologique au sujet du droit des pays de réglementer l'accès aux ressources biologiques sur leur territoire selon le principe du consentement préalable donné en connaissance de cause ou des arrangements de partage des avantages. Les gouvernements ont donc la faculté de légiférer sur ces questions conformément aux prescriptions de la Convention.

Accès aux médicaments

L'Accord sur les ADPIC autorise les Membres à prévoir des exceptions limitées au droit d'auteur, aux droits à une marque et aux droits conférés par un brevet, à condition que certaines conditions soient remplies. Par exemple, les exceptions ne doivent pas porter atteinte "de manière injustifiée" à l'exploitation normale du brevet.

Certains pays permettent en outre aux fabricants de médicaments génériques d'utiliser l'invention brevetée pour obtenir une autorisation de commercialisation – de la part des services de santé publique par exemple – sans l'autorisation du titulaire du brevet et avant que ce dernier n'expire. Les fabricants peuvent alors commercialiser leur version dès que le brevet expire. Cette disposition est parfois appelée "exception réglementaire" ou disposition "Bolar".

L'Accord sur les ADPIC dit aussi que, sous certaines conditions également, le Membre peut agir pour empêcher les titulaires de brevets et autres détenteurs de droits de propriété intellectuelle d'abuser de ces

L'OMC... Pourquoi elle est importante

droits, de restreindre "de manière déraisonnable" le commerce ou d'entraver le transfert international de technologie.

Une question a mobilisé l'attention du public, celle de savoir comment les habitants des pays à faible revenu peuvent avoir accès à des médicaments brevetés ou protégés par une marque, qui sont souvent onéreux. Les réponses proposées touchent des aspects très divers qui ont à voir avec des systèmes de santé tout entiers. En ce qui concerne la propriété intellectuelle, l'Accord sur les ADPIC permet, sous certaines conditions, au Membre de prendre des mesures pour élargir l'accès aux médicaments. Deux de ces mesures souvent débattues en public sont la délivrance de licences obligatoires et les importations parallèles ou importations sur le marché gris.

Les Membres de l'OMC vont poursuivre l'examen lors du "débat fécond" sur les médicaments

Les Membres de l'OMC sont convenus d'examiner plus en détail les questions soulevées lors de leur premier débat spécial sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments en juin et septembre 2001.

"Le débat a été fécond, plus de 40 exposés détaillés et approfondis ayant été présentés. Ces exposés reflétaient les vues d'un nombre bien plus grand de pays puisque plusieurs d'entre eux étaient présentés au nom de groupes de pays, dont les pays les moins avancés, le Groupe africain, l'Union européenne et l'ANASE. Je crois pouvoir dire sans risque que tous les Membres sont déterminés à faire en sorte que l'Accord sur les ADPIC contribue à résoudre et non à alimenter les crises de santé publique que connaissent les pays pauvres, et notamment la crise causée par le VIH/sida qui sévit sur mon propre continent, l'Afrique, bien que le VIH/sida ne constitue aucunement le seul problème à résoudre." (M. l'Ambassadeur Boniface Chidyausiku, Président du Conseil des ADPIC)

Le Conseil des ADPIC poursuivra ce débat, mais d'une manière plus structurée et plus systématique, c'est-à-dire en abordant les questions pertinentes, thème par thème.

L'Accord sur les ADPIC permet aussi aux Membres d'autoriser l'utilisation par des tiers (licences obligatoires) ou à des fins publiques non commerciales (utilisation par les pouvoirs publics) sans l'autorisation du titulaire du brevet. Les motifs qui peuvent être

invoqués à cette fin ne sont pas limités par l'Accord, mais celui-ci énonce un certain nombre de conditions à remplir afin de protéger les intérêts légitimes du titulaire. En bref, deux des principales conditions sont les suivantes:

- il faut s'être efforcé, en règle générale, d'obtenir une licence volontaire, à des conditions et modalités commerciales raisonnables;
- une rémunération adéquate doit être versée dans chaque cas au titulaire, compte tenu de la valeur économique de la licence.

Les ADPIC et la Convention sur la biodiversité

L'une des grandes raisons de préserver la biodiversité est le potentiel considérable qu'offrent les ressources génétiques pour améliorer le bien-être de l'humanité grâce à leur utilisation dans les biotechnologies.

Les droits de propriété intellectuelle contribuent beaucoup à encourager la recherche-développement concernant les biotechnologies, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et donc la concrétisation de ces avantages. Ils peuvent aussi faire l'objet d'arrangements de partage des avantages avec les pays ou les communautés qui ont fourni le matériel génétique servant de support.

Certains Membres de l'OMC ont présenté récemment des propositions tendant à utiliser le régime de propriété intellectuelle prévu dans l'Accord sur les ADPIC pour rendre plus efficaces les principes de la Convention sur la diversité biologique, en exigeant par exemple que les déposants divulguent l'origine géographique de tout matériel génétique utilisé dans leur invention et en prouvant que l'autorité compétente du pays d'origine a donné son consentement préalable en connaissance de cause.

En ce qui concerne le rapport entre l'Accord sur les ADPIC et la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, il faut souligner que, pour qu'un objet puisse être breveté au titre de l'Accord, il faut qu'il constitue une invention. Cela veut dire que la délivrance de brevets pour du matériel biologique à l'état naturel – ou "piratage biologique" – est incompatible avec les principes de l'Accord.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Connaissances traditionnelles des populations autochtones

Un problème fréquemment soulevé à ce propos est celui de la délivrance de brevets pour des connaissances traditionnelles. Comme les connaissances traditionnelles ne sont pas nouvelles, cela serait incompatible avec les principes de l'Accord sur les ADPIC. Toutefois, cela peut arriver par erreur, car une grande partie des connaissances traditionnelles n'est pas enregistrée dans des bases de données consultables par les examinateurs lorsqu'ils décident si un brevet doit être délivré ou non. On s'efforce de remédier à ce problème au niveau tant national qu'international en créant les bases de données nécessaires. L'une des organisations qui se livrent à cette tâche est l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève. On s'inquiète aussi du fait que le système de propriété intellectuelle n'offre pas assez de possibilités aux collectivités dont les connaissances sont originaires pour empêcher leur utilisation par d'autres. Cette inquiétude se rapporte à d'autres manifestations culturelles traditionnelles telles que le folklore.

Le débat porte aussi sur la question de savoir s'il faudrait ajouter à l'actuel système de propriété intellectuelle des formes de protection concernant des aspects relatifs aux connaissances traditionnelles, notamment celles des communautés autochtones et locales. L'OMPI a commencé à étudier ces questions, et des propositions d'action de la part de l'OMC ont été formulées durant les préparatifs de la Conférence ministérielle de Seattle. On reconnaît que ce sujet soulève des questions complexes et difficiles. Par exemple, alors que certains droits de propriété intellectuelle tels que les marques et les indications géographiques peuvent avoir une durée indéterminée, l'un des traits essentiels des principaux droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations et aux inventions est qu'après une période de protection, ces créations ou inventions tombent dans le domaine public et peuvent être utilisées librement par l'humanité.

Indications géographiques

Les indications géographiques sont des noms de lieux (et parfois des mots étroitement associés à un lieu) qui servent à désigner l'origine et les caractéristiques d'un produit. Il y a ainsi le vin de Bordeaux, le champagne ou le fromage de Roquefort. Les termes désormais utilisés

de façon générique (tels que le fromage cheddar) hors de leur lieu d'origine n'ont pas à être protégés.

L'Accord sur les ADPIC dispose qu'un Membre doit normalement protéger les indications géographiques, afin d'empêcher les consommateurs d'être induits en erreur. Pour les vins et spiritueux, il prévoit une protection renforcée, c'est-à-dire même lorsque le public ne risque pas d'être induit en erreur.

Certains Membres veulent que cette protection renforcée s'applique non seulement aux vins et spiritueux mais aussi à des produits tels que le jambon de Parme, le thé de Darjeeling, le riz basmati, la bière ou d'autres produits agricoles ou artisanaux. Ils jugent illogique de réserver un traitement spécial aux vins et spiritueux. Certains disent qu'ils seraient même disposés à négocier de façon plus active au cours des pourparlers actuels sur l'agriculture (qui ont commencé en 2000) s'ils voient que l'on progresse dans l'élargissement de la protection renforcée à ces produits. D'autres s'opposent à un tel élargissement, car l'entente actuelle correspond à un équilibre d'intérêts délicat tant à l'intérieur de l'Accord sur les ADPIC qu'entre cet accord et les précédentes négociations sur l'agriculture qui ont eu lieu lors du Cycle d'Uruguay, entre 1986 et 1994.

Les services, l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est le premier et le seul ensemble de règles multilatérales régissant le commerce international des services. Il a été élaboré par les Membres de l'OMC pour faire face à la croissance exponentielle de l'économie des services au cours des 30 dernières années et aux possibilités accrues d'échanger des services offertes par la révolution des communications.

L'Accord qui porte sur le commerce des services est appelé AGCS, et son origine remonte au Cycle d'Uruguay. Les services sont le secteur de l'économie mondiale qui connaît la plus forte croissance; ils représentent au niveau mondial 60 pour cent de la production, 30 pour cent de l'emploi et près de 20 pour cent du commerce.

Quand l'idée d'intégrer au système commercial multilatéral des règles touchant les services a été évoquée durant la première moitié des années 80, plusieurs pays se sont déclarés sceptiques, voire opposés. Ils

L'OMC... Pourquoi elle est importante

estimaient qu'un tel accord risquerait d'empêcher les Membres de poursuivre leurs objectifs de politique nationale et de limiter leur pouvoir de réglementation. Toutefois, l'accord qui a été mis au point offre une grande souplesse, tant dans le cadre des règles que pour l'inscription d'engagements sur les listes. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'AGCS est, de tous les Accords de l'OMC, le moins contesté par les Membres. De nouvelles négociations visant à libéraliser le commerce des services ont commencé le 1^{er} janvier 2000, et elles se sont déroulées dans une ambiance très positive; fin mars 2001, les participants se sont entendus sur un large ensemble de lignes directrices et de procédures pour les négociations à venir.

"Néanmoins, l'OMC a favorisé une augmentation massive des investissements. L'Accord sur les télécommunications de base et la tendance plus générale à la libéralisation de la réglementation ont déclenché un engouement sans précédent pour l'établissement de réseaux reliant les villes et les différents points du globe. De 1997 à 2000, les pays de l'OCDE comme les pays en développement ont vu les sociétés en place comme les nouveaux concurrents faire de gros investissements dans l'infrastructure des télécommunications. Dans le cas des pays en développement, entre 1995 et 1998, le montant des investissements a triplé par rapport à la décennie précédente. En conséquence, le réseau de télécommunication mondial est passé en 1989 de un demi-milliard d'utilisateurs à 2 milliards l'année dernière. Simultanément, le nombre d'utilisateurs d'Internet est passé de 2 à 200 millions et le nombre de pays connectés à Internet de 90 à 200. L'écart entre pays développés et pays en développement a ainsi diminué, encore qu'une fracture subsiste entre ceux qui ont largement accès à l'information et les autres. "

Dwayne Winseck, Professeur associé à l'école de journalisme et de communication à la Carleton University

Daily Mail & Guardian

Afrique du Sud

22 août 2001

Mais, alors que l'inquiétude s'est apaisée parmi les gouvernements, l'AGCS fait depuis quelque temps l'objet d'une attention souvent hostile de la part du public. La plupart des critiques et des inquiétudes exprimées portent essentiellement sur trois points: le statut des services publics, le droit de réglementer et les aspects de l'AGCS qui touchent au développement.

Les exportations de services commerciaux de toutes provenances se sont accrues de 1,5 pour cent en 1999 pour atteindre 1 350 milliards de dollars EU par an. Même les pays en développement ont tiré avantage du commerce des services. En Afrique, par exemple, les exportations de services commerciaux ont augmenté de 8,5 pour cent en 1999 (essentiellement grâce à l'amélioration des recettes du tourisme en Égypte) et ont représenté la plus forte progression enregistrée dans le monde.

"À la fin des années 90, les 29 pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) possédaient 60 pour cent de toutes les lignes téléphoniques du monde entier, alors qu'ils ne représentaient que 15 pour cent de la population mondiale. Au cours des années 90, des analystes de la Banque mondiale estimaient qu'il fallait plus de 7 milliards de dollars pour la seule Afrique si l'on voulait obtenir ne serait-ce qu'une ligne téléphonique pour 100 personnes, alors que d'autres affirmaient que 200 milliards de dollars étaient nécessaires pour arriver à des niveaux modestes d'accès aux services de télécommunication dans les pays en développement. Selon ces analystes, l'apport massif d'investissements dans les télécommunications repose sur quatre stratégies: privatisation, concurrence, accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de télécommunications et réglementation adéquate au niveau national."

Dwayne Winseck, Professeur associé à l'école de journalisme et de communication à la Carleton University

Daily Mail & Guardian

Afrique du Sud

22 août 2001

L'AGCS ne menace pas le droit de maintenir des services publics

On a prétendu que l'AGCS menaçait le droit de maintenir des services publics tels que la santé et l'éducation. Mais ce n'est tout simplement pas le cas. Les gouvernements restent libres de choisir les secteurs de services à propos desquels ils veulent contracter des engagements de libéralisation contraignants. Les services publics sont expressément exclus de l'Accord, qui ne contient absolument aucune disposition obligeant à privatiser des secteurs de services ou rendant illégaux les monopoles d'État ni même les monopoles privés.

Grâce au mode "ascendant" d'inscription des engagements prévu dans l'AGCS, les Membres ne sont pas tenus de contracter des engagements pour l'ensemble des secteurs de services et conservent le droit de préciser les secteurs pour lesquels ils veulent prendre des engagements.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Cela veut dire que ceux qui ne veulent pas consolider les niveaux de concurrence étrangère dans un secteur donné parce qu'ils considèrent qu'il s'agit d'une fonction gouvernementale essentielle ou même pour toute autre raison peuvent ne pas inscrire ce secteur sur leur liste. Dans ce cas, seules s'appliquent les obligations minimales telles que la transparence et la non-discrimination entre les fournisseurs étrangers.⁹ Mais, même quand des engagements sont pris dans des secteurs de services particuliers, l'AGCS autorise les Membres à exercer d'importants contrôles sur la présence de fournisseurs étrangers sur le marché intérieur. Ces contrôles prennent la forme de limitations à l'accès au marché et au traitement national, qui sont inscrites souvent de façon très détaillée sur la liste d'engagements du Membre.

L'existence d'un traitement séparé pour les services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental constitue un engagement exprès pris par les Membres de l'OMC afin de pouvoir fournir des services financés sur les fonds publics dans leurs principaux domaines de responsabilité. Les services publics sont définis dans l'Accord comme étant ceux qui ne sont fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec d'autres fournisseurs. Ils ne sont assujettis à aucune discipline de l'AGCS et ne sont pas visés par les négociations, et les engagements relatifs à l'accès aux marchés et au traitement national ne leur sont pas applicables.

La libéralisation prévue par l'AGCS n'est pas synonyme de déréglementation

Assimiler la libéralisation des services à la déréglementation est une erreur courante. L'AGCS n'exige la déréglementation d'aucun service. Les engagements de libéralisation ne modifient pas le droit qu'ont les Membres de déterminer la qualité, le niveau de sécurité ou les prix, ni d'adopter des réglementations pour atteindre tout autre objectif de politique générale qu'ils jugent approprié. Un engagement relatif au traitement national, par exemple, signifie seulement que la même

⁹ Les Membres ont annoncé l'application d'exemptions ponctuelles de l'obligation NPF à l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, et les candidats à l'accession peuvent faire de même. Ces exemptions ne doivent pas excéder, en principe, une période de dix ans.

réglementation s'appliquera aux fournisseurs étrangers et aux fournisseurs nationaux. Il serait impensable que 140 gouvernements signent un accord compromettant leur droit de fixer des conditions de qualifications pour les médecins ou les avocats ou leur capacité d'imposer des normes pour la santé et la sécurité des consommateurs – et les Membres de l'OMC ne l'ont pas fait.

L'élaboration de règles relatives à la réglementation nationale pour tous les secteurs de services est en cours. Ces règles auront pour objet d'empêcher que les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques et les prescriptions en matière de licence ne constituent des obstacles non nécessaires au commerce des services. Le but est d'éviter les restrictions déguisées.

Des disciplines ont déjà été élaborées pour le secteur comptable, et elles constituent un bon exemple du résultat que pourraient avoir les travaux à venir.¹⁰ Elles concernent essentiellement la transparence et la régularité des procédures. Elles ne disent rien des qualifications ou des normes professionnelles pour les comptables, sauf qu'elles ne doivent pas restreindre le commerce plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif légitime qu'elles visent. Cela signifie que, s'il existe au moins deux mesures permettant d'atteindre le même objectif, il faut choisir celle qui a l'effet le moins restrictif sur le commerce. Cela ne veut pas dire que les Membres doivent, par la réglementation en question, faire un compromis sur la qualité ou la protection des consommateurs qu'ils cherchent à assurer.

Les exportations de Douglas & McIntyre sont passées en deux ans de 23 pour cent du chiffre d'affaires à 31 pour cent en 2000. Plus de 80 pour cent d'entre elles sont destinées aux États-Unis, 16 pour cent à l'Europe et 3 pour cent au Japon et à l'Australie. "Depuis cinq ans, l'importance que nous accordons aux exportations dans l'ensemble de nos activités est devenue peu à peu essentielle et décisive. Nous avons modifié notre programme de publication pour nous axer davantage sur le marché international."

Scott McIntyre, Président de Douglas and McIntyre Publishing Group, Vancouver, Colombie-Britannique.

¹⁰ Les disciplines comptables, qui ne s'appliquent qu'aux engagements relatifs à la comptabilité, entreront en vigueur à la fin de l'actuelle série de négociations.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

La dimension développement de l'AGCS

Les préoccupations relatives aux incidences de l'AGCS sur le développement ont essentiellement à voir avec l'aspect investissement de l'Accord. Toutefois, de nombreux opposants semblent confondre le champ d'application de l'AGCS et celui de l'Accord multilatéral sur l'investissement qui a été négocié à l'OCDE mais n'a jamais été conclu et qui a suscité une vive opposition de la part de certaines ONG et de divers groupements de la société civile.

Or, ces deux accords sont entièrement différents. L'AGCS ne concerne pas en soi les politiques relatives à l'investissement étranger direct. Il permet simplement aux gouvernements qui le souhaitent de prendre des engagements, assujettis aux conditions qui leur conviennent, au sujet de la fourniture de services effectuée au moyen d'un établissement. Toute obligation juridique contractée par les Membres au sujet de certains aspects de leur régime relatif à l'investissement est accessoire à la fourniture du service en question.

Certains opposants considèrent que l'investissement dans la fourniture de services dans les pays en développement risquait de porter tort à ces pays en empêchant le développement des secteurs de services nationaux. Or, les pays en développement, qui sont sans doute les mieux placés pour juger de ce qui est dans leur intérêt, ne se sont jamais fait l'écho de cette vision à l'OMC. Les nombreux engagements qu'ils ont contractés au sujet de la fourniture de services par l'établissement de sociétés étrangères tend à montrer qu'ils souhaitent vivement attirer l'investissement étranger plutôt que s'en protéger. Bon nombre de pays en développement ont aussi utilisé l'Accord pour favoriser la réalisation de leurs objectifs de développement en assujettissant l'établissement de sociétés étrangères à des critères tels que des pourcentages d'emplois locaux, la prestation d'un service universel, des obligations de formation et le transfert de technologie.

Les Accords de l'OMC complètent les conventions sur les droits de l'homme

Le système commercial multilatéral et les conventions relatives aux droits de l'homme sont deux éléments qui ont de nombreux traits communs. L'un et l'autre sont nés du désir de promouvoir la paix et de

relever les niveaux de vie, moyennant la réalisation du plein-emploi et d'un niveau croissant du revenu réel. Par exemple, le Préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC indique clairement que tels sont les objectifs du système commercial multilatéral. Ces aspirations sont également exprimées à l'article 55 de la Charte des Nations Unies et dans les conventions relatives aux droits de l'homme. Ces deux éléments passent par l'application du principe de la primauté du droit international. L'un et l'autre condamnent la discrimination sur la base de l'origine nationale. Ils ne sont en rien et ne devraient pas être présumés contradictoires.

Dans le rapport intitulé "La mondialisation et son incidence sur le plein exercice des droits de l'homme" (31 août 2000 A/55/342) qu'il a présenté à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général *notait* ce qui suit:

"Les buts et les principes des accords OMC et ceux des droits de l'homme ont donc beaucoup en commun. Croissance économique, élévation des niveaux de vie, plein-emploi et utilisation optimale des ressources mondiales, tout cela va dans le sens de la défense des droits de l'homme, en particulier du droit au développement. On peut aussi apercevoir un parallèle entre les principes de la concurrence loyale et de la non-discrimination en droit commercial, et ceux de l'égalité et de la non-discrimination dans le droit des droits de l'homme. Par ailleurs, le traitement spécial et différentiel offert aux pays en développement dans le cadre des règles de l'OMC fait pendant à la notion d'actions en faveur des groupes désavantagés dans le droit relatif aux droits de l'homme. Ce parallèle peut déjà être observé aux origines même du GATT."

Les Accords de l'OMC n'empêchent pas que des mesures soient prises individuellement par des Membres de l'OMC pour assurer que les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme soient intégrés dans leurs propres activités. C'est à chaque Membre de décider comment il souhaite procéder. Les Accords de l'OMC ne disent rien au sujet du type de politique qu'un gouvernement peut vouloir mettre en œuvre pour permettre la réalisation des droits de l'homme. Par exemple, pour ce qui est du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, rien dans les Accords de l'OMC n'empêche les pays Membres de recourir à des politiques fiscales pour

L'OMC... Pourquoi elle est importante

redistribuer les richesses en attribuant davantage de ressources aux systèmes de sécurité sociale et aux prestations de chômage (articles 22 et 23), garantir que les droits seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe ou la religion (article 2), assurer l'éducation et la santé (article 13 et article 12), prévoir des mesures spéciales de protection et d'assistance en faveur des enfants et adolescents (article 10), renforcer le droit du travail (article 8) ou, généralement, recourir à toute politique qu'ils pourraient avoir à leur disposition pour favoriser l'exécution de leurs obligations en matière de droits de l'homme.

En outre, les pactes relatifs aux droits de l'homme portent essentiellement sur les droits et obligations réciproques des personnes et des États. En revanche, les Accords de l'OMC sont avant tout des contrats négociés au niveau multilatéral précisant les règles juridiques qui doivent régir les relations commerciales internationales. Ils représentent des engagements juridiques internationaux pris par un État vis-à-vis d'un autre État.

Le système commercial multilatéral favorise la réalisation des droits de l'homme par l'établissement d'un cadre multilatéral fondé sur des règles pour le commerce international prévoyant, entre autres choses, la forte réduction des droits de douane et autres obstacles au commerce, l'élimination du traitement discriminatoire dans les relations commerciales internationales et le règlement des différends commerciaux suivant le principe de la primauté du droit international. Le système commercial multilatéral contribue ainsi indirectement à la réalisation d'objectifs tels que le relèvement des niveaux de vie et l'instauration de relations amicales entre les nations. Sans "relations amicales entre les nations", les risques de guerre entre États s'accroissent. Or les plus graves violations des droits de l'homme surviennent pendant les guerres. Deux guerres mondiales ont montré que la coopération internationale, la promotion du principe de la primauté du droit international et la création de mécanismes et organismes internationaux pour la stabilité sociale, économique et politique étaient les meilleurs moyens de préserver la paix. L'OMC contribue à cette paix.

NÉGOCIATIONS: L'AVENIR DE L'OMC

Le monde change vite. La technologie, les transports et les systèmes de communication permettent aux idées, aux marchandises et aux services de franchir des milliers de kilomètres en quelques secondes ou en quelques heures, ce qui stimule les courants d'affaires, le développement et l'invention.

Les Accords de l'OMC ont pour rôle de veiller à ce que les échanges se déroulent librement et que les conflits éventuels soient réglés par les parties intéressées ou à travers le mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Mais qu'en est-il des nouvelles formes de commerce qui passent désormais par Internet? Et qu'en est-il des nouveaux procédés de fabrication des aliments ou des nouveaux modes de culture ainsi que des préoccupations relatives à la santé et à la sécurité? Ces questions doivent être abordées aux niveaux national et international et dans un cadre fondé sur des règles, d'autant qu'elles peuvent avoir des incidences et des répercussions sur l'ensemble du monde.

C'est pourquoi les Membres doivent négocier de nouvelles règles pour traiter ces questions. L'OMC, qui joue le rôle d'instance de négociation, est considérée par les Membres comme le lieu adéquat. Et de nombreuses voix se sont élevées pour que ces questions et d'autres plus anciennes qui ont besoin d'être éclaircies soient inscrites au programme d'une nouvelle série de négociations commerciales. Le monde bouge, et les gouvernements estiment qu'il faut aborder les grands sujets actuels avant qu'ils ne constituent des obstacles au commerce international.

Le problème se pose toutefois de savoir quelles questions aborder en premier. Chaque Membre a sa liste de priorités, car les intérêts économiques et les niveaux de développement diffèrent. Négocier de nouvelles règles concernant le développement durable peut constituer un objectif valable pour un pays industrialisé, mais un pays plus pauvre verra peut-être les choses autrement. Il n'aura généralement pas les moyens d'adapter ses méthodes de production à des normes plus strictes et ne sera pas d'accord pour négocier de nouvelles règles internationales dans ce domaine.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

La poursuite de la libéralisation des échanges peut aider les Membres à atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement

Les citoyens du monde s'inquiètent pour leur avenir et celui de leurs enfants. À quoi ressemblera l'environnement de la planète dans 25 ans et dans quelle mesure notre nourriture sera-t-elle sans risque? Combien de personnes auront échappé à la pauvreté? Beaucoup estiment que ces problèmes internationaux exigent des solutions internationales. Mais ce n'est pas toujours le cas. Comme le savent la plupart d'entre nous, une bonne politique en matière d'environnement commence souvent chez soi. Toutefois, certaines actions nationales ont des conséquences internationales. Par exemple, les subventions accordées aux agriculteurs dans de nombreux pays industrialisés entraînent une surproduction et accroissent l'utilisation d'engrais qui polluent les nappes souterraines. Ces mêmes subventions et les autres obstacles aux importations de produits alimentaires en vigueur dans les pays qui ont les moyens de subventionner leurs agriculteurs diminuent les chances de compétitivité des exportations de produits alimentaires des pays en développement. Dans une telle situation, les politiques nationales n'améliorent guère l'environnement et font que les pays pauvres exportateurs de produits agricoles ont plus de mal encore à retirer des avantages du commerce et à en utiliser les gains pour améliorer les conditions de vie de leur population.

Ce que l'on constate à propos de l'agriculture existe aussi pour la pêche, la sylviculture et l'exploitation minière. La nécessité de modifier ces orientations est au centre des discussions depuis le lancement des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay en 1986. Les politiques qui nuisent à l'environnement ou ne font rien ou presque pour favoriser le développement économique sont également l'objet de discussions régulières entre les Membres dans les conseils et comités de l'OMC, ainsi que de campagnes de la part d'organisations telles que le Fonds mondial pour la nature, Greenpeace et Oxfam, qui préconisent des situations avantageuses des deux côtés, c'est-à-dire bénéfiques pour l'environnement et le développement.

ANNEXE 1: L'ÉTAT-NATION SURVIVRA-T-IL À LA MONDIALISATION?

Magazine: Foreign Affairs
Édition: Janvier/Février 2001, Volume 80, numéro 1
Auteur: Martin Wolf

Définition de la mondialisation

Un spectre hante actuellement tous les gouvernements: la mondialisation. Certains disent qu'en raison des forces prédatrices du marché, les gouvernements bien intentionnés ne peuvent protéger leur population des rapaces qui rôdent à leurs frontières. D'autres répondent que les forces inoffensives du marché empêchent concrètement les gouvernements prédateurs de rançonner les citoyens. Bien que les méchants soient différents pour chacun, la conclusion est la même: un marché omnipotent signifie des responsables politiques impuissants. Cette formule est même devenue un des clichés actuels. Mais est-il vrai que les gouvernements sont devenus plus faibles et moins utiles que jamais? Et la mondialisation doit-elle, par définition, se retourner contre les gouvernements nationaux?

La mondialisation est un voyage, mais un voyage vers une destination inatteignable: "un univers mondialisé". On pourrait définir une économie "mondialisée" comme celle où ni la distance ni les frontières nationales n'entravent les transactions économiques. Un monde où les coûts de transport et de communication seraient nuls et où les obstacles créés par des juridictions différentes auraient disparu. Inutile de dire que nous en sommes loin. Et comme bien des choses que nous transportons (y compris nous-mêmes) sont physiques, cela n'arrivera jamais.

Ce voyage de la mondialisation n'est pas nouveau. Depuis cinq siècles, le progrès technique ne cesse de réduire les obstacles à l'intégration internationale. Les communications transatlantiques, par exemple, sont passées de la voile à la vapeur, puis au télégraphe, au téléphone, à l'aviation commerciale et maintenant à Internet. Or, les États n'ont rien perdu de leur force ni de leur importance au cours de cette odyssée. Au contraire, dans les pays où l'économie est la plus avancée et la plus intégrée au plan international, la capacité des gouvernements de taxer

L'OMC... Pourquoi elle est importante

et de redistribuer les revenus, de réglementer l'économie et de suivre l'activité des citoyens s'est accrue au point d'en être méconnaissable, surtout au cours du siècle dernier.

La question qui demeure, cependant, est de savoir si la forme actuelle de la mondialisation risque d'avoir un effet différent de celui du passé. Cela pourrait bien être le cas, car bon nombre de facteurs distinguent le voyage actuel des voyages passés et pourraient lui donner une issue différente. Ces facteurs sont notamment des communications plus rapides, la libéralisation des marchés et l'intégration mondiale de la production de biens et de services. Or, contrairement à ce qu'on pense généralement, la forme moderne de la mondialisation ne signera pas l'arrêt de mort de l'État-nation moderne.

Le passé comme prologue

L'intégration grandissante de l'économie mondiale n'est pas sans précédent, du moins sous l'angle des flux de marchandises, de capitaux et de personnes. Des évolutions analogues ont eu lieu à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Premièrement, la proportion de la production mondiale échangée sur les marchés mondiaux n'est pas tellement plus grande que durant les années précédant la première guerre mondiale. Le commerce revêtait une importance comparable en 1910, quand la part des échanges (exportations et importations de marchandises) dans le PIB atteignait des niveaux records dans plusieurs pays avancés. Puis, le commerce mondial s'est effondré durant la crise de 1929 et la seconde guerre mondiale, mais il a ensuite progressé plus rapidement que la production. La part de la production mondiale échangée est passée d'environ 7 pour cent en 1950 à plus de 20 pour cent au milieu des années 90, de sorte que la part des exportations et des importations a augmenté dans la quasi-totalité des pays avancés. Au Royaume-Uni, par exemple, elle représentait 57 pour cent du PIB en 1995, contre 44 pour cent en 1910; en France, elle était de 43 pour cent en 1995, contre 35 pour cent en 1910; et en Allemagne, elle était de 46 pour cent contre 38 pour cent aux mêmes dates. Mais au Japon, elle était plus faible en 1995 qu'en 1910. En fait, parmi les cinq plus grandes puissances économiques, la seule dans laquelle le commerce représente une part de la production notablement plus élevée qu'il y a un siècle est les États-Unis, où elle est passée de 11 pour cent en 1910 à 24 pour

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

cent en 1995, ce qui peut expliquer en partie que la mondialisation y soit plus controversée que dans de nombreux autres pays.

Deuxièmement, à la fin du XIX^e siècle, de nombreux pays avaient déjà ouvert leur marché financier aux investissements internationaux, avant que ceux-ci ne s'effondrent aussi durant l'entre-deux-guerres. Les investissements britanniques à l'étranger – qui ont représenté en moyenne 4,6 pour cent du PIB entre 1870 et 1913 – atteignaient un niveau inégalé aujourd'hui parmi les grandes puissances économiques. Fait plus révélateur encore, le rapport entre l'investissement intérieur et l'épargne (qui indique dans quelle mesure l'épargne reste à l'intérieur du pays) a été plus faible entre 1880 et 1910 que durant aucune des périodes ultérieures.

Il y a toutefois des différences par rapport au passé. Si la mobilité actuelle des capitaux a eu des précédents durant la période antérieure à la première guerre mondiale, la composition des flux de capitaux a changé. Les capitaux à court terme sont beaucoup plus mobiles qu'autrefois. En outre, la composition des flux à long terme est légèrement différente. Au début du XX^e siècle, l'investissement prenait la forme d'actifs corporels plutôt qu'incorporels. Les flux de portefeuille l'emportaient sur l'investissement direct (tendance qui s'est inversée depuis la deuxième guerre mondiale); à l'intérieur des portefeuilles, l'importance relative des actions a augmenté pour être aujourd'hui sensiblement égale à celle des obligations. Enfin, avant 1914, l'investissement direct était surtout le fait de sociétés qui investissaient dans les activités minières et les transports, tandis qu'aujourd'hui, les sociétés multinationales prédominent et investissent surtout dans les services.

De même, les forts courants migratoires actuels ne sont pas sans précédent. Selon les économistes Paul Hirst et Grahame Thompson, les plus grandes migrations volontaires ont été enregistrées au cours des 100 années qui ont suivi 1815. Environ 60 millions de personnes ont quitté l'Europe pour les Amériques, l'Océanie et l'Afrique australe et orientale. On estime à 10 millions le nombre de celles qui ont volontairement quitté la Russie pour l'Asie centrale et la Sibérie. Un million de personnes sont parties de l'Europe méridionale pour l'Amérique du Nord. Environ 12 millions de Chinois et 6 millions de Japonais ont quitté leur patrie pour émigrer vers l'Asie de l'Est et du Sud. Un million et demi de personnes ont quitté l'Inde pour l'Asie du Sud-Est et l'Afrique du Sud-Ouest.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Les mouvements de population ont culminé durant les années 1890. Les États-Unis ont alors absorbé suffisamment d'immigrants pour accroître leur population de 9 pour cent par rapport au début de la décennie. En Argentine, l'accroissement durant les années 1890 a été de 26 pour cent; en Australie, il a été de 17 pour cent. L'Europe a fourni la majorité des contingents: le Royaume-Uni a abandonné 5 pour cent de sa population, l'Espagne 6 pour cent et la Suède 7 pour cent. En revanche, durant les années 90, les États-Unis ont été le seul pays à afficher un taux d'immigration élevé, attirant surtout des candidats de pays en développement plus que des pays d'Europe. Ces immigrants n'ont accru la population que de 4 pour cent.

Comme tout cela tend à le montrer, malgré les nombreux changements économiques survenus en un siècle, ni les marchés de biens et services ni ceux des facteurs de production ne paraissent beaucoup plus intégrés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a un siècle. Ils semblent plus intégrés pour le commerce, du moins dans les pays à revenu élevé, aussi intégrés pour les capitaux – surtout les capitaux à long terme – malgré d'importants changements dans la composition des flux, et beaucoup moins intégrés pour la main-d'œuvre.

Pourquoi tant de gens croient-ils alors assister aujourd'hui à un phénomène unique? La réponse tient aux deux forces qui propulsent les changements économiques actuels: la baisse du coût des transports et des communications et les politiques économiques de libéralisation.

La révolution technologique

Le progrès technique et le développement des infrastructures ont réduit de façon substantielle et continue le coût des transports et des communications tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e. Le premier câble télégraphique transatlantique a été posé en 1866. Au début du siècle, le monde entier était relié par télégraphe, et la durée des communications ne se chiffrait plus en mois mais en minutes. Le coût d'un appel téléphonique de trois minutes entre New York et Londres aux prix actuels est tombé d'environ 250 dollars en 1930 à quelques centimes aujourd'hui. Au cours des dernières années, le nombre de trajets téléphoniques à travers l'Atlantique a explosé, passant de 100 000 en 1986 à plus de 2 millions aujourd'hui, tandis que le nombre d'hôtes Internet passait de 5 000 à plus de 30 millions.

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

Une révolution s'est ainsi produite dans la collecte et la diffusion de l'information, et elle a réduit de façon spectaculaire le coût du déplacement des objets matériels. Mais ces améliorations considérables dans les communications, si importantes soient-elles, ne font que prolonger les tendances issues de la pose des premiers câbles sous-marins au siècle dernier. En outre, la distance continue d'imposer des coûts de transport et de communication tels que la géographie joue toujours un rôle économique non négligeable. Certains services importants ne peuvent toujours pas être fournis à distance.

La baisse du coût des transports et des communications a toutefois suscité une plus grande intégration tout au long du siècle dernier. Mais, si l'histoire démontre une chose, c'est bien que l'intégration n'est pas déterminée par la technologie. Si elle l'était, elle aurait progressé sans heurt au cours des deux derniers siècles. Or, malgré la baisse continue du coût des transports et des communications durant la première moitié du XX^e siècle, l'intégration a en fait reculé.

C'est la politique et non la technologie qui détermine l'ampleur et le rythme de l'intégration économique internationale. Si les innovations dans les transports et les communications ont poussé à l'intégration économique mondiale au cours des 150 dernières années, cela n'a pas été le cas de la politique – et c'est là toute la différence. C'est pourquoi, depuis la fin du XIX^e siècle, le potentiel d'intégration économique a beaucoup plus augmenté que l'intégration elle-même. La mondialisation a encore beaucoup de chemin à faire, si on le lui permet.

Le choix de la mondialisation

La mondialisation n'est pas inéluctable, elle résulte d'un choix. C'est le choix d'accroître le bien-être économique d'un pays – l'expérience tend d'ailleurs à montrer que l'ouverture des échanges et de la plupart des flux de capitaux enrichit la plupart des citoyens à court terme et presque tous à long terme. (Il est toutefois souhaitable de taxer les apports de capitaux à court terme dans les économies de marché émergentes, surtout pendant la transition vers l'intégration financière complète.) Mais, si l'intégration est un choix délibéré plutôt qu'un destin inéluctable, elle ne peut rendre les États impuissants. Leur pouvoir tient aux choix qu'ils opèrent.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Entre 1846 et 1870, la libéralisation s'est répandue du Royaume-Uni au reste de l'Europe. Le protectionnisme, qui n'avait jamais faibli aux États-Unis, a reparu en Europe continentale après 1878, atteignant son point culminant durant les années 30.

Une nouvelle ère d'intégration économique mondiale n'a vu le jour qu'après la guerre, et encore partiellement: entre la fin de la seconde guerre mondiale et la fin des années 70, seuls les pays avancés ont abaissé leurs barrières commerciales. En revanche, durant les 20 dernières années, une libéralisation substantielle a pris racine à travers le monde. À la fin des années 90, aucun pays important sur le plan économique n'avait un gouvernement partisan du protectionnisme.

Ce cycle historique apparaît aussi dans les investissements internationaux. Les marchés financiers sont restés ouverts au XIX^e siècle et au début du XX^e, en partie parce que les États n'avaient pas les moyens de contrôler les flux de capitaux. Ils ont acquis ces moyens et les ont consolidés avec hésitation entre 1914 et 1945, fermant progressivement leurs marchés financiers. Puis, quelques pays avancés ont commencé à libéraliser les flux de capitaux durant les années 50 et 60, mais la grande vague de libéralisation n'a vraiment débuté qu'à la fin des années 70, se propageant dans les pays à revenu élevé, dans une grande partie des pays en développement et, durant les années 90, dans les anciens pays communistes. Malgré un grand nombre de crises financières survenues durant cette période, la tendance est restée inchangée.

Dans le domaine de la politique monétaire, le plus grand changement a été le passage de l'étalon-or de la période 1870-1914 au flottement des monnaies. La stabilité des taux de change à long terme inhérente à l'étalon-or favorisait les flux de capitaux à long terme, notamment le financement obligatoire, de manière plus efficace que l'instabilité monétaire actuelle. Les vastes courants financiers à court terme d'aujourd'hui ne sont pas seulement la conséquence de l'instabilité des taux de change, ils en sont aussi l'une des causes.

Pourtant, les États ont resserré presque partout leur contrôle sur les mouvements de populations en quête d'un emploi durant la première partie du siècle dernier. À l'exception de la politique d'immigration libre entre les membres de l'UE, le contrôle de l'immigration est généralement bien plus strict qu'il ne l'était il y a 100 ans.

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

Le changement de politique qui a le plus aidé à l'épanouissement de l'intégration mondiale est la croissance des institutions internationales depuis la seconde guerre mondiale. Tout comme les sociétés multinationales organisent à présent les échanges privés, les institutions mondiales organisent et disciplinent l'aspect international des politiques nationales. Des institutions telles que l'OMC, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'UE et l'Accord de libre-échange nord-américain sous-tendent la coopération entre les États et consolident leurs engagements de libéraliser la politique économique. Le XIX^e siècle était l'ère de la politique unilatérale et discrétionnaire. La fin du XX^e, en revanche, est celle de la politique multilatérale et institutionnalisée.

Des compromis à faire par les États

Paradoxalement, la technologie qui est censée rendre inévitable la mondialisation rend aussi plus facile qu'il y a un siècle la surveillance exercée par l'État, notamment sur les individus. Tel est en effet le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui: les mouvements de capitaux sont assez libres, les restrictions au commerce des biens et services subsistent (tout en diminuant), mais le contrôle sur le mouvement des personnes est passablement strict.

En outre, une économie n'est jamais entièrement ouverte ni entièrement fermée. Pour qu'elle soit ouverte, il faut que l'État assouplisse trois types de contrôle: sur les flux de capitaux, sur les biens et services et sur les personnes. L'assouplissement de l'un d'eux n'exige pas celui des autres et n'y conduit pas toujours. Avec la libre circulation des biens et services, il est plus difficile, mais pas impossible, de réglementer les flux de capitaux; l'investissement étranger direct peut franchir les obstacles nationaux au commerce des marchandises sans les abattre. Il est encore plus facile de pratiquer le libre-échange et de supprimer le contrôle des mouvements de capitaux, tout en réglementant les mouvements de personnes.

Les questions importantes concernent donc les compromis que doivent faire les gouvernements qui ont choisi un certain degré d'intégration économique internationale. Dans quelle mesure ceux qui ont choisi l'ouverture verront-ils leur marge de manœuvre réduite?

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Trois domaines essentiels

On croit souvent que la mondialisation prive les gouvernements de leurs moyens de faire ce qu'ils veulent ou doivent faire, surtout dans les domaines essentiels de la fiscalité, des dépenses publiques destinées à la redistribution des revenus et de la politique macro-économique. Mais qu'en est-il vraiment?

Aucun fait concret ne permet de dire que les États ne peuvent plus percevoir d'impôts. Au contraire, en 1999, les pays de l'UE ont dépensé ou redistribué en moyenne 47 pour cent de leur PIB. Ce point est souligné dans un nouveau livre important de Vito Tanzi (du FMI) et Ludger Schuknecht (de la Banque centrale européenne). Au cours du XX^e siècle, la part moyenne des dépenses publiques parmi les membres de l'OCDE a fait un bond en avant, passant d'un huitième à environ la moitié du PIB. Dans certains pays à revenu élevé tels que l'Allemagne et la France, elle a été plus élevée que jamais.

Jusqu'à présent, c'est la résistance des électeurs et non la mondialisation qui a le plus limité l'accroissement de la pression fiscale. Tanzi pense que cela va changer. Il estime que le recouvrement des impôts et taxes devient plus difficile en raison d'un grand nombre de "termite fiscale" qui rongent les fondations des régimes fiscaux: plus d'achats au-delà des frontières, mobilité accrue de la main-d'œuvre qualifiée, expansion du commerce électronique, multiplication des paradis fiscaux, apparition de nouveaux instruments et intermédiaires financiers, croissance des échanges à l'intérieur des multinationales, et remplacement possible des comptes bancaires par l'argent électronique contenu dans des "cartes à puces".

La liste est impressionnante. Le fait que les gouvernements prennent le phénomène au sérieux est démontré par l'attention que les dirigeants des pays de l'OCDE et de l'UE portent à la "concurrence fiscale dommageable", à l'échange d'informations et aux conséquences du commerce électronique. Comme toute industrie, les gouvernements constituent un cartel qui cherche à mettre fin à une "concurrence ruineuse" dans le domaine fiscal. Ce sentiment de menace tient à plusieurs faits nouveaux issus de la mondialisation: mobilité accrue des personnes et de l'argent, plus grande difficulté pour recueillir des renseignements sur les revenus et les dépenses, et impact d'Internet sur la circulation et la collecte de l'information.

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

Il ne faut cependant pas exagérer la menace compétitive à laquelle doivent faire face les États. Les incidences fiscales de la mobilité de la main-d'œuvre, des capitaux et des dépenses apparaissent déjà dans les juridictions locales qui ont la faculté de déterminer leurs propres taux d'imposition. Même les collectivités locales peuvent imposer des taxes plus élevées que leurs voisines, à condition qu'elles aient des ressources spécifiques sur leur territoire ou offrent des équipements souhaités et utilisés par les résidents. Autrement dit, une taxation différentielle est possible s'il y a au moins quelques coûts de transport – et il y en a toujours.

Ces coûts augmentent en fonction de la dimension géographique, qui influe donc beaucoup sur la capacité d'une collectivité locale à percevoir des taxes. Les revenus des capitaux mobiles sont les plus difficiles à taxer, et ceux des biens fonciers et du travail immobile les plus faciles. Le bénéfice des sociétés peut être imposé s'il est basé sur des ressources spécifiques à l'endroit, qu'elles soient humaines ou matérielles. Les dépenses peuvent aussi être taxées plus lourdement dans une collectivité que dans une autre, mais pas si les coûts de transport sont très bas (soit parce que les distances sont courtes, soit parce que la valeur est élevée par rapport à ces coûts). De même, il est difficile de taxer le revenu des personnes qui vivent dans des collectivités à faible fiscalité tout en jouissant des équipements offerts par des collectivités à forte fiscalité.

La suppression des obstacles juridiques à la mobilité limite donc, mais ne supprime pas, la capacité de certaines collectivités à percevoir des taxes beaucoup plus élevées que d'autres. Le niveau maximal des taxes locales remonte lorsque les ressources ou les activités imposables sont assez immobiles ou que la collectivité offre des équipements appréciés qui lui sont spécifiques.

La mobilité des personnes et des marchandises au plan international a peu de chances d'égaliser un jour celle qui existe entre les États aux États-Unis. En raison des barrières juridiques, linguistiques et culturelles, les migrations transfrontières resteront bien inférieures aux mouvements enregistrés à l'intérieur d'un pays quel qu'il soit. Comme les taxes sur le revenu du travail et sur les dépenses sont la principale source de recettes nationales, la base de revenu des pays modernes semble assez sûre. Même si les gouvernements ont plus de mal à obtenir des informations sur ce que leurs résidents possèdent et dépensent à l'étranger du fait que la mobilité s'accroît relativement en

L'OMC... Pourquoi elle est importante

raison de la mondialisation, il reste très difficile de déguiser le mouvement physique, la consommation ou le revenu.

Le troisième aspect important de la mondialisation, Internet, peut avoir un effet non négligeable sur le recouvrement des taxes. Stéphane Buydens (de l'OCDE) estime de façon vraisemblable qu'Internet aura surtout un effet sur quatre grands domaines: la taxation des dépenses, les conventions fiscales, la fixation de prix internes dans les multinationales et l'administration fiscale.

Les transactions qui se font uniquement par Internet – téléchargement de films, de logiciels ou de musique – sont difficiles à taxer. Mais, quand Internet sert à acheter des biens corporels, l'État peut imposer des taxes, à condition que les fournisseurs coopèrent avec les autorités fiscales des juridictions correspondantes. Si ces fournisseurs sont de grandes sociétés par actions, ce qui est habituellement le cas, cette coopération n'est peut-être pas aussi difficile à obtenir qu'on le pense souvent.

Il est parfois difficile de localiser un serveur Internet. Si c'est impossible, comment percevoir des taxes et appliquer les conventions fiscales? Les mêmes problèmes se posent au sujet des multinationales qui peuvent facturer à leurs filiales étrangères des prix inférieurs à ceux du marché (c'est ce qu'on appelle la fixation de "prix de transfert" à l'intérieur des multinationales), de sorte qu'on ne sait pas comment ni dans quel pays percevoir la taxe. Ce scénario laisse penser qu'il faudrait peut-être modifier, voire remanier entièrement, les notions classiques d'imposition des sociétés.

La conclusion générale est que la libéralisation économique et le progrès technique rendront la taxation beaucoup plus difficile. Il faudra peut-être remanier en partie les taxes sur les dépenses et refondre entièrement, voire abandonner, l'imposition des bénéfices des sociétés. Enfin, la capacité des gouvernements d'imposer des taxes sans rapport avec les avantages procurés se trouvera peut-être plus limitée qu'auparavant.

Il est néanmoins facile d'exagérer les conséquences de ces changements. L'imposition des bénéfices des sociétés dépasse rarement 10 pour cent des recettes, alors que les impôts et taxes sur les revenus et les dépenses sont les piliers universels du régime fiscal. Or, même la fiscalité élevée des pays scandinaves n'entraîne pas d'émigration massive de la main-d'œuvre qualifiée. Les individus

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

continueront à payer de bon cœur pour avoir des écoles ou des transports publics de qualité. D'ailleurs, l'un des phénomènes les plus surprenants de l'Europe moderne est que les pays scandinaves, où la pression fiscale et les dépenses sont élevées, sont à la tête de la "nouvelle économie".

Les États utiliseront aussi les échanges d'informations et les autres formes de coopération pour maintenir leurs recettes et pourraient même envisager de conclure des accords internationaux sur une fiscalité minimale. Ils obligeront sans aucun doute les sociétés cotées en bourse qui continuent à dominer les transactions tant en ligne que hors ligne à coopérer avec les autorités fiscales. Mais la concurrence entre États ne sera pas supprimée, car les pays puissants qui ont un niveau de fiscalité et de dépenses relativement bas voudront le conserver.

En fin de compte, l'ouverture des économies et l'essor des nouvelles technologies renforcent des contraintes déjà présentes dans les politiques nationales. Les gouvernements nationaux commencent à ressembler à des collectivités locales. Il n'en résulte pas nécessairement un gouvernement minimal. Mais les gouvernements, comme les autres institutions, devront offrir une valeur à ceux qui rémunèrent leurs services.

Entre-temps, ils peuvent continuer à redistribuer les revenus dans la mesure où les citoyens et les entreprises les plus imposés ne peuvent - ou ne souhaitent - pas échapper à l'impôt. En fait, si la fiscalité sert à financer ce qu'on estime être des avantages spécifiques au lieu, tels que la redistribution des revenus ou les dépenses sociales, les contribuables seront sans doute tout à fait disposés à payer, peut-être parce qu'ils s'identifient aux bénéficiaires, craignent de devenir eux-mêmes indigents ou apprécient la sécurité que procure le fait de vivre parmi des gens qui ne sont pas démunis. Ils peuvent aussi ressentir une obligation morale à l'égard des personnes défavorisées, sentiment qui paraît plus fort dans les petites sociétés homogènes. Ou bien, ils peuvent simplement se trouver dans l'incapacité d'échapper à la pression fiscale sans avoir à déménager physiquement. Pour toutes ces raisons, il reste parfaitement possible de maintenir une fiscalité élevée de redistribution. La contrainte ne vient pas de la mondialisation mais de la volonté des électeurs d'accepter une forte pression fiscale.

Enfin et surtout, certains observateurs font valoir que la mondialisation limite la capacité des gouvernements de gérer des déficits budgétaires et de mener une politique monétaire inflationniste. Mais la politique

L'OMC... Pourquoi elle est importante

macro-économique est toujours vulnérable à la réaction du secteur privé, que le marché financier soit ou non intégré au niveau international. Si un gouvernement poursuit une politique inflationniste systématique, les taux d'intérêt nominaux à long terme augmenteront, en partie pour compenser l'inflation et en partie pour assurer les détenteurs d'obligations contre le risque d'inflation. De même, si un gouvernement compte sur la planche à billets pour financer son activité, l'argent fuira vers les biens et les services – ce qui créera de l'inflation.

À l'intérieur d'un pays, ces réactions peuvent se produire lentement. Le gouvernement peut mener une politique inflationniste pendant une longue période et stimuler l'économie, sans que le pays ait à en payer le prix avant de nombreuses années. Qu'est-ce que cela change alors pour le pays de s'ouvrir aux flux de capitaux internationaux? Ce que cela change surtout, c'est que la réaction des créanciers de l'État risque d'être plus rapide et plus brutale, car ils ont plus de choix. Cette réaction se traduit souvent par l'effondrement du taux de change, comme cela s'est produit en Asie de l'Est en 1997 et 1998.

L'État conserve son importance

Un pays qui choisit l'intégration économique internationale accepte implicitement de voir son action limitée. Toutefois, l'idée que cette limitation affaiblit sa capacité de taxation, de réglementation ou d'intervention est fautive. L'intégration économique internationale accélère au contraire la réaction du marché à la politique gouvernementale en élargissant l'éventail des solutions offertes à ceux qui sont touchés. Il y a aussi de sérieuses raisons de penser que les contraintes imposées aux gouvernements par la mondialisation (ou qu'ils acceptent volontairement) sont, dans l'ensemble, souhaitables.

Par exemple, l'idée que la plupart des gouvernements ne demandent qu'à maximiser le bien-être est naïve. L'intégration économique internationale crée une concurrence entre les gouvernements – même les pays qui y résistent farouchement ne peuvent survivre avec une économie non compétitive, comme l'a montré le sort de l'Union soviétique. Cette concurrence limite la capacité des gouvernements d'agir de façon prédatrice et les incite davantage à offrir des services appréciés par ceux qui paient l'essentiel des impôts.

Une autre raison de se féliciter de ces contraintes est que les limites qu'un gouvernement s'impose à propos de ses actions futures

Annexe 1: L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation?

renforcent la crédibilité des engagements qu'il prend, même s'il est altruiste, à l'égard du secteur privé. Un compte de capital ouvert est l'une de ces contraintes. Un traité avec d'autres gouvernements, comme au sein de l'OMC, en est une autre, de même que des accords avec des intérêts privés puissants. Même la Chine a fini par reconnaître les avantages économiques qu'elle peut retirer de ce type d'engagements internationaux.

L'idée que la mondialisation rend les États inutiles est moins crédible encore que celle qu'elle les rend impuissants. Ce serait plutôt l'inverse, pour au moins trois raisons. Premièrement, la capacité qu'a une société de tirer parti des possibilités offertes par l'intégration économique internationale dépend de la qualité de biens publics tels que les droits de propriété, une fonction publique honnête, la sécurité des personnes et l'éducation de base. Sans un cadre juridique adéquat en particulier, l'éventail des contrats potentiellement gratifiants est fortement réduit. Cette remarque peut paraître banale, mais de nombreux pays en développement n'ont pas réussi à mettre en place ces conditions essentielles de la réussite.

Deuxièmement, l'État définit normalement l'identité. Le sentiment d'appartenance fait partie du sentiment de sécurité, et la plupart des individus se refuseraient à l'abandonner, même à l'ère de la mondialisation. Il n'est peut-être pas surprenant que certains des pays qui ont le mieux réussi à intégrer leur économie sont petits et homogènes et ont un fort sentiment d'identité collective.

Troisièmement, la bonne gestion des affaires internationales repose sur la capacité des États d'offrir et de garantir la stabilité. La pierre angulaire de l'ordre international est l'État territorial et son monopole sur le pouvoir coercitif à l'intérieur de sa juridiction. Le cyberspace n'y change rien: les économies sont en fin de compte gérées pour et par les êtres humains, qui ont une présence physique et donc une localisation physique.

La mondialisation ne rend pas les États inutiles. Au contraire, pour pouvoir exploiter les possibilités offertes par l'intégration internationale, les individus ont besoin qu'il y ait des États aux deux bouts de leurs transactions. Les États défaillants, les États en proie au désordre, les États faibles sont mis à l'écart comme les trous noirs du système économique mondial.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Que signifie alors la mondialisation pour les États? Premièrement, c'est la politique qui détermine en dernier ressort le rythme et l'ampleur de l'intégration économique internationale. Pour chaque pays, la mondialisation est au moins autant un choix qu'un destin. Deuxièmement, à d'importants égards – notamment le régime monétaire d'un pays, son compte de capital et, surtout, la mobilité de sa main-d'œuvre –, les fondements politiques de l'intégration sont moins complets qu'il y a un siècle. Troisièmement, les pays choisissent l'intégration parce qu'ils y voient des avantages. Ensuite, tout degré d'intégration internationale fixe des limites à la capacité d'imposer des taxes, de redistribuer les revenus et d'influer sur les conditions macro-économiques. Mais il ne faut pas exagérer ces limites, dont les effets sont souvent bénéfiques. Quatrièmement, l'intégration économique internationale accroît les effets de la différence entre les bons et les mauvais États – entre ceux qui fournissent des biens publics et ceux qui sont au service d'intérêts privés prédateurs, y compris ceux des dirigeants.

Enfin, comme l'économie mondiale poursuit son intégration et que les courants transfrontières prennent de l'importance, il faut améliorer la gestion des affaires mondiales. Cette gestion ne doit pas se faire au détriment de l'État mais être l'expression des intérêts qu'il incarne. En tant que source d'ordre et fondement d'une bonne gestion, l'État conservera son efficacité et demeurera aussi essentiel qu'il l'a toujours été.

Martin Wolf est rédacteur en chef adjoint et commentateur économique en chef au Financial Times. Le présent document est inspiré de la communication "The Nation State in a Global World," présentée au Harry Oppenheimer Colloquium on Globalization, financé par le Ernest Oppenheimer Memorial Trust, qui s'est tenu à Stellenbosch (Afrique du Sud) en février 2000. Des extraits paraîtront dans l'édition de l'hiver 2001 du Cato Journal.

ANNEXE 2: SOCIÉTÉS OUVERTES, LIBERTÉ, DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE

Discours de bienvenue de M. Mike Moore, Directeur général de
l'Organisation mondiale du commerce

Séance plénière d'ouverture
Symposium de l'OMC sur les problèmes auxquels doit faire face le
système commercial multilatéral
Genève, 6 juillet 2001

Monsieur le Commissaire
Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Mesdames et Messieurs les invités
Mesdames et Messieurs

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue. Votre présence ici est une bonne chose et je me réjouis à la perspective des discussions, du débat et des échanges qui vont avoir lieu ainsi que des divergences qui vont apparaître au cours des deux prochains jours.

Personne n'est omniscient et tout est perfectible. C'est pourquoi les réunions de ce type sont importantes. Je voudrais qu'elles soient un élément permanent et régulier des activités de l'OMC - qu'elles soient budgétisées et planifiées à l'intention des gouvernements Membres, de notre personnel et du grand public et leur soient utiles.

Je suis ouvert à un examen minutieux. Il nous rend plus forts et plus responsables. Merci à ceux qui ont rendu possible la tenue de cette réunion grâce à leurs contributions financières: le Canada, la Commission européenne, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

En raison du débat sur la mondialisation, nous sommes maintenant soumis à un examen attentif. Je m'en félicite. L'OMC accomplit un travail important et les décisions qu'elle prend ont des incidences sur la

L'OMC... Pourquoi elle est importante

vie des hommes et des femmes ordinaires du monde entier. Il est juste que nous ayons des comptes à rendre.

Les gouvernements admettent la nécessité de solutions internationales et régionales aux problèmes que nous avons en commun. Aucune nation ne peut seule combattre le sida, assainir l'environnement, administrer un régime fiscal et gérer des compagnies aériennes sans la coopération d'autres nations. C'est pourquoi nous avons mis en place des institutions et des traités tels que l'ONU, l'OIT, l'OMC, la Banque mondiale et la Convention sur le droit de la mer. Cependant, nous n'avons pas bénéficié des moyens politiques, du temps, des moyens financiers et des efforts correspondants qui auraient accru notre responsabilité devant nos gouvernements et nos peuples.

Par nos initiatives, telles que la réunion récente des parlementaires de l'UIP sur le commerce international et des symposiums comme celui-ci, nous encourageons tous les secteurs de la vie politique et de la société civile à intervenir davantage pour nous aider à mieux nous acquitter de notre tâche.

Les électeurs et les consommateurs demandent plus d'informations et un plus grand contrôle, davantage de comptes et une tutelle plus affirmée. Ils veulent savoir ce que font leurs gouvernements non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international. C'est une bonne chose. Globalement, nous sommes aujourd'hui plus prospères et les relations entre les États sont plus paisibles que jamais auparavant dans l'histoire du monde. Et pourtant, beaucoup de gens se sentent exclus du pouvoir et de la maîtrise des choses. Les Ministres estiment souvent que leurs négociations les plus dures ne sont pas celles qu'ils mènent entre eux mais chez eux, au sein de leur parlement et de leur congrès, avec les partenaires de leur coalition, leurs collègues du gouvernement, la société civile et les États Membres. Les circonstances sont plus dures qu'à mon époque.

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. C'est une évolution et non une politique. Les historiens affirment qu'il y a 100 ans, les échanges étaient plus intenses et les mouvements de personnes certainement plus importants qu'aujourd'hui. La nouveauté est que chacun est au courant et a un avis, et c'est bien ainsi. Les questions relatives à la manière dont nous gérons le changement sont justement à l'ordre du jour des discussions que nous allons avoir ici.

Annexe 2: Sociétés ouvertes, liberté, développement et commerce

Certains estiment qu'en supprimant l'OMC, on abolirait alors la mondialisation. Je crois que ce sont les règles et le droit qui permettent d'aborder de manière civilisée les différends. L'OMC est placée au centre de ce débat par son système de règlement des différends qui donne à ses décisions un caractère contraignant. Les gens bien intentionnés sont troublés. Pourquoi, demandent-ils, pouvons-nous disposer d'un système contraignant dans le cas du commerce mais pas dans celui de l'environnement, du travail, des enfants et des droits en matière d'égalité des sexes, des droits de l'homme, des droits des animaux et des droits des autochtones? Pourquoi ne pouvons-nous pas régler d'une manière analogue les différends qui poussent les nations et les tribus à la guerre? Bonne idée. Je suis sûr que Kofi Annan apprécierait ce système. Nos détracteurs, qui ne sont pas tous fous ou mal intentionnés, affirment souvent que nous avons trop de pouvoir. Toutefois, certains d'entre eux veulent nous donner davantage de pouvoirs et de responsabilités. C'est aussi un problème de compétences. À quelle institution internationale ces pouvoirs et ces responsabilités devraient-ils être conférés? Nous devons reconnaître les lacunes qui existent dans l'architecture internationale. Il n'y a, par exemple, aucun organisme mondial puissant et doté d'un financement qui soit chargé de l'environnement. Ce devrait être pourtant le cas. Il faut qu'une réflexion intense, nouvelle et novatrice soit menée au sujet des rôles, des fonctions, des compétences, des obligations, de la gestion et des mandats de toutes les institutions internationales et de la manière dont nous fournissons nos services. À cet égard, ceux qui ne sont pas prisonniers de la procédure et de la bureaucratie peuvent faire avancer le débat. Je serais heureux de connaître votre avis. Un ami cher a qualifié notre processus et notre culture de "médiévaux". Il faut espérer que nous entrions dans une ère de lumières, à laquelle contribue l'information, qui nous permet de communiquer par des moyens dont nos fondateurs n'avaient jamais rêvé.

L'OMC compte 142 Membres et repose sur le consensus. Cela signifie que tous les Membres sont égaux devant les règles et qu'ils ont tous le droit de participer à la prise de décisions. Le consensus implique que tous les Membres ont le droit de veto. Les Accords de l'OMC sont négociés par les ambassadeurs qui représentent leur pays. Avant que les accords entrent en vigueur, les gouvernements en sont saisis. Les gouvernements sont eux-mêmes responsables devant les parlements qui ont le pouvoir d'adopter la législation, car nos accords doivent être ratifiés par le législateur. Tous les deux ans, nous devons rendre des

L'OMC... Pourquoi elle est importante

comptes à une Conférence ministérielle qui nous indique la voie à suivre.

Nous améliorons constamment la situation et la participation des Membres de l'OMC n'ayant pas de représentation à Genève et nous aidons les missions les plus modestes dans le cadre de nos travaux à Genève. Les Membres travaillent actuellement dans les domaines importants de la transparence interne et externe.

Nos mandants défendent jalousement leurs droits et leurs prérogatives. Même la tenue de ces symposiums fait l'objet d'une controverse et n'est pas approuvée à l'unanimité. Permettez-moi d'avancer une explication. De nombreux ministres et ambassadeurs affirment qu'il n'incombe pas à l'OMC de faire participer les ONG et la société civile. À leur avis, cela devrait être fait au niveau national dans le cadre de la définition des positions nationales. Ils ont raison, mais seulement à 90 pour cent.

Comme j'ai été si poli et vous ai souhaité la bienvenue, puis-je solliciter votre aide. Rien ne dérange plus nos mandants que les ennemis aveugles et antidémocratiques de la société ouverte qui ont même l'objectif déclaré d'empêcher les ministres et nos dirigeants de se réunir. Imaginez l'attitude du Ministre sud-africain, qui était en prison pendant la lutte de l'Afrique du Sud pour la liberté, lorsqu'il a dû faire face à ce comportement dans les rues de Seattle. Ou le Ministre suédois qui voulait mettre l'accent sur les questions concernant le développement durable, le sida et la manière d'étendre à une Europe élargie les libertés que nous considérons comme allant de soi, mais qui voit la conférence de son dirigeant attaquée.

L'influence de ceux qui souhaitent le changement serait renforcée si les ONG prenaient leurs distances par rapport aux lanceurs de pierres masqués, qui prétendent vouloir davantage de transparence, et aux éléments antimondialisation.com qui affichent des slogans galvaudés, futiles et superficiels. Le discours civilisé ne sera pas remplacé ainsi.

Qui faut-il blâmer? Les torts sont suffisamment partagés entre nous tous. Nous pourrions peut-être envisager de nouveaux principes en matière d'engagement. Un débat devrait avoir lieu et des accords devraient être conclus entre la société civile, les institutions internationales et les gouvernements en vue de l'adoption d'un code de conduite qui pourrait prévoir:

Annexe 2: Sociétés ouvertes, liberté, développement et commerce

- Le rejet de la violence.
- La transparence des ONG, pour ce qui est de leurs membres, de leurs finances et de leurs règles en matière de prise de décision.
- Les gouvernements, les entreprises et les fondations devraient demander instamment des règles en matière de transparence et se conformer à un "code" convenu avant de prévoir un financement.

Réciproquement, les gouvernements et leurs institutions devraient donner à ceux qui respectent ces règles un rôle dans le processus. À cet égard, nous devons reconnaître qu'il y a une différence fondamentale entre la transparence et la participation, d'une part, et les négociations, d'autre part, qui ne peuvent être menées, en fin de compte, que par les gouvernements.

Si un groupe souhaite contribuer à la rédaction de cet ensemble de lignes directrices, je lui promets d'étudier la question et d'en parler à d'autres institutions et aux gouvernements.

Permettez-moi d'aborder brièvement le programme de travail actuel de l'OMC. Des décisions essentielles seront prises au cours des semaines et des mois prochains – des décisions qui auront de vastes répercussions sur l'avenir du système commercial multilatéral. À l'issue de la Conférence ministérielle qui aura lieu à Doha en novembre, nous devons avoir renforcé et ouvert davantage l'OMC et l'avoir préparée à participer pleinement aux relations commerciales internationales. À cette fin, je crois que nous devons lancer un nouveau cycle de négociations ou une série de négociations élargies, et ceci pour plusieurs raisons.

L'argument économique en faveur d'un nouveau cycle est décisif. La réduction d'un tiers des obstacles au commerce des produits agricoles, des produits manufacturés et des services insufflerait 613 milliards de dollars dans l'économie mondiale, selon une étude effectuée par l'Université du Michigan, ce qui équivaut à ajouter à l'économie mondiale une économie de la taille de celle du Canada. La suppression de tous les obstacles au commerce permettrait d'insuffler dans l'économie mondiale près de 1 900 milliards de dollars, ce qui représente deux fois l'économie de la Chine. Certes, il ne s'agit là que

L'OMC... Pourquoi elle est importante

d'estimations. Les gens raisonnables peuvent ergoter sur l'ampleur exacte des bénéfices d'un nouveau cycle. Mais le message essentiel délivré étude après étude est clair: un nouveau cycle aura des bienfaits considérables.

Nous progressons, en ce qui concerne l'accès des PMA aux marchés en raison du rôle de premier plan joué par l'UE, de l'Africa Bill des États-Unis et d'autres initiatives. Vingt-neuf pays ont accru l'accès à leurs marchés et nous devons faire plus mais c'est dans le cadre d'une négociation élargie que nous pourrons le mieux accomplir des progrès définitifs.

Les subventions agricoles des pays de l'OCDE représentent, en dollars, les deux tiers du PIB total de l'Afrique. La suppression de ces subventions rapporterait trois fois le montant total de l'aide publique au développement accordée aux pays en développement. Kofi Annan veut obtenir 10 milliards de dollars pour combattre le sida, ce qui ne représente que 12 jours de subventions, en dollars.

L'argument relatif au développement est tout à fait convaincant. Malgré les progrès réalisés ces 50 dernières années, 1,2 milliard d'êtres humains vivent encore avec moins de 1 dollar par jour. On compte, en outre, 1,6 milliard d'êtres humains dont le revenu journalier est inférieur à 2 dollars. Il est tragique que notre planète soit dotée de ressources suffisantes pour nourrir ses 6 milliards d'habitants mais que nombre d'entre eux connaissent la faim et la misère. La pauvreté sous toutes ses formes est la menace la plus grave pour la paix, la démocratie, l'environnement et les droits de l'homme. Les pauvres craignent davantage la marginalisation que la mondialisation.

Samuel Brittan a récemment fait paraître un tableau dans le Financial Times. Ces 50 dernières années, l'espérance de vie des pays les moins avancés a augmenté de plus de 20 ans et l'alphabétisation des adultes est passée de 40 à 70 pour cent. En Chine, l'alphabétisation a progressé de 34 pour cent, en Inde de 33 pour cent, en Afrique subsaharienne de 39 pour cent et en Afrique du Nord de 41 pour cent. L'espérance de vie a augmenté de plus de 27 ans en Chine, de plus de 21 ans en Inde et de plus de 20 ans en Afrique du Nord.

Qu'est-ce que cela prouve? Peu de choses, sinon que, d'une manière générale, la condition humaine a progressé ces 50 dernières années à un rythme sans précédent.

Annexe 2: Sociétés ouvertes, liberté, développement et commerce

Puis-je être politiquement incorrect? La volonté des grandes puissances économiques ne provoque pas automatiquement des phénomènes fâcheux. Les faits sont têtus. L'Union européenne, les États-Unis et le Japon absorbent plus de 60 pour cent des importations mondiales. Certains observateurs ont laissé entendre que la récession les frapperait tous les trois. Si c'est le cas, ce sera la première fois qu'ils connaissent ce phénomène depuis 25 ans. On assiste à un ralentissement de l'activité dont l'ampleur reste toutefois à vérifier. Il en résulte partout des pertes d'emplois et de recettes. Je suis maintenant réticent à prédire l'avenir économique car j'ai prévu cinq des deux dernières récessions.

Un monde plus ouvert comporte des dangers mais un monde fermé divisé en tribus s'est avéré meurtrier dans le passé. Les tribus européennes en sont une bonne illustration. Là où ces tribus apprécient et respectent mutuellement leurs différences – leur culture, leur musique, leur religion, leur cuisine et leur commerce – nous apprécions les avantages d'une Europe unie. Le niveau des normes en matière de droits de l'homme et les niveaux de vie sont élevés. Une Europe unie est une force bénéfique. Là où le tribalisme prospère, le progrès humain et la dignité humaine sont en danger. Comparez les États baltes et la situation des Balkans, la Corée du Nord et la République de Corée. Le jour et la nuit, un espace ouvert et un espace fermé. Avant de pénétrer dans les États baltes, les Soviétiques avaient un niveau de vie comparable à celui du Danemark, et ils connaissent maintenant une reprise rapide. La Tchécoslovaquie d'avant guerre pouvait être comparée à la France. La France est-elle moins française parce qu'elle est dans l'UE? Non. Le commerce empêche-t-il le développement? Demandez à la Corée, dont le niveau de vie était inférieur à celui de nombreux États africains il y a 45 ans. Son niveau de vie est maintenant plus proche de celui du Portugal, et voyez comme le Portugal a prospéré depuis qu'il s'est ouvert et a adhéré à l'UE.

Je sais que le commerce seul n'est pas la réponse. Mais il fait partie de l'ensemble des moyens nécessaires au progrès. La bonne gestion des affaires publiques, l'allègement de la dette, l'investissement dans les infrastructures, l'éducation, le développement durable et les programmes de santé ont tous un rôle à jouer.

Je vous souhaite la bienvenue à tous et attends avec intérêt vos propositions. Je me réjouis de la perspective d'un débat fondé sur de

L'OMC... Pourquoi elle est importante

solides arguments et de la possibilité offerte aux ambassadeurs, aux gouvernements et à nos hauts fonctionnaires de reprendre certaines idées afin que nous puissions améliorer nos résultats et accomplir tous un travail de meilleure qualité.

MEMBRES DE L'OMC ET OBSERVATEURS

Afrique du Sud 1 ^{er} janvier 1995	Dominique 1 ^{er} janvier 1995
Albanie 8 septembre 2000	Égypte 30 juin 1995
Allemagne 1 ^{er} janvier 1995	El Salvador 7 mai 1995
Angola 23 novembre 1996	Émirats arabes unis 10 avril 1996
Antigua-et-Barbuda 1 ^{er} janvier 1995	Équateur 21 janvier 1996
Argentine 1 ^{er} janvier 1995	Espagne 1 ^{er} janvier 1995
Australie 1 ^{er} janvier 1995	Estonie 13 novembre 1999
Autriche 1 ^{er} janvier 1995	États-Unis 1 ^{er} janvier 1995
Bahreïn 1 ^{er} janvier 1995	Fidji 14 janvier 1996
Bangladesh 1 ^{er} janvier 1995	Finlande 1 ^{er} janvier 1995
Barbade 1 ^{er} janvier 1995	France 1 ^{er} janvier 1995
Belgique 1 ^{er} janvier 1995	Gabon 1 ^{er} janvier 1995
Belize 1 ^{er} janvier 1995	Gambie 23 octobre 1996
Bénin 22 février 1996	Géorgie 14 juin 2000
Bolivie 12 septembre 1995	Ghana 1 ^{er} janvier 1995
Botswana 31 mai 1995	Grèce 1 ^{er} janvier 1995
Brésil 1 ^{er} janvier 1995	Grenade 22 février 1996
Brunéi Darussalam 1 ^{er} janvier 1995	Guatemala 21 juillet 1995
Bulgarie 1 ^{er} décembre 1996	Guinée 25 octobre 1995
Burkina Faso 3 juin 1995	Guinée-Bissau 31 mai 1995
Burundi 23 juillet 1995	Guyana 1 ^{er} janvier 1995
Cameroun 13 décembre 1995	Haïti 30 janvier 1996
Canada 1 ^{er} janvier 1995	Honduras 1 ^{er} janvier 1995
Chili 1 ^{er} janvier 1995	Hong Kong, Chine 1 ^{er} janvier 1995
Chypre 30 juillet 1995	Hongrie 1 ^{er} janvier 1995
Colombie 30 avril 1995	Îles Salomon 26 juillet 1996
Communautés européennes 1 ^{er} janvier 1995	Inde 1 ^{er} janvier 1995
Congo 27 mars 1997	Indonésie 1 ^{er} janvier 1995
Corée, République de 1 ^{er} janvier 1995	Irlande 1 ^{er} janvier 1995
Costa Rica 1 ^{er} janvier 1995	Islande 1 ^{er} janvier 1995
Côte d'Ivoire 1 ^{er} janvier 1995	Israël 21 avril 1995
Croatie 30 novembre 2000	Italie 1 ^{er} janvier 1995
Cuba 20 avril 1995	Jamaïque 9 mars 1995
Danemark 1 ^{er} janvier 1995	Japon 1 ^{er} janvier 1995
Djibouti 31 mai 1995	Jordanie 11 avril 2000
	Kenya 1 ^{er} janvier 1995

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Koweït 1 ^{er} janvier 1995	Portugal 1 ^{er} janvier 1995
Lesotho 31 mai 1995	Qatar 13 janvier 1996
Lettonie 10 février 1999	République centrafricaine 31 mai 1995
Liechtenstein 1 ^{er} septembre 1995	République démocratique du Congo 1 ^{er} janvier 1997
Lituanie 31 mai 2001	République dominicaine 9 mars 1995
Luxembourg 1 ^{er} janvier 1995	République kirghize 20 décembre 1998
Macao, Chine 1 ^{er} janvier 1995	République slovaque 1 ^{er} janvier 1995
Madagascar 17 novembre 1995	République tchèque 1 ^{er} janvier 1995
Malaisie 1 ^{er} janvier 1995	Roumanie 1 ^{er} janvier 1995
Malawi 31 mai 1995	Royaume-Uni 1 ^{er} janvier 1995
Maldives 31 mai 1995	Rwanda 22 mai 1996
Mali 31 mai 1995	Sainte-Lucie 1 ^{er} janvier 1995
Malte 1 ^{er} janvier 1995	Saint-Kitts-et-Nevis 21 février 1996
Maroc 1 ^{er} janvier 1995	Saint-Vincent-et-les Grenadines 1 ^{er} janvier 1995
Maurice 1 ^{er} janvier 1995	Sénégal 1 ^{er} janvier 1995
Mauritanie 31 mai 1995	Sierra Leone 23 juillet 1995
Mexique 1 ^{er} janvier 1995	Singapour 1 ^{er} janvier 1995
Moldova 27 juillet 2001	Slovénie 30 juillet 1995
Mongolie 29 janvier 1997	Sri Lanka 1 ^{er} janvier 1995
Mozambique 26 août 1995	Suède 1 ^{er} janvier 1995
Myanmar 1 ^{er} janvier 1995	Suisse 1 ^{er} juillet 1995
Namibie 1 ^{er} janvier 1995	Suriname 1 ^{er} janvier 1995
Nicaragua 3 septembre 1995	Swaziland 1 ^{er} janvier 1995
Niger 13 décembre 1996	Tanzanie 1 ^{er} janvier 1995
Nigéria 1 ^{er} janvier 1995	Tchad 19 octobre 1996
Norvège 1 ^{er} janvier 1995	Thaïlande 1 ^{er} janvier 1995
Nouvelle-Zélande 1 ^{er} janvier 1995	Togo 31 mai 1995
Oman 9 novembre 2000	Trinité-et-Tobago 1 ^{er} mars 1995
Ouganda 1 ^{er} janvier 1995	Tunisie 29 mars 1995
Pakistan 1 ^{er} janvier 1995	Turquie 26 mars 1995
Panama 6 septembre 1997	Uruguay 1 ^{er} janvier 1995
Papouasie-Nouvelle-Guinée 9 juin 1996	Venezuela 1 ^{er} janvier 1995
Paraguay 1 ^{er} janvier 1995	Zambie 1 ^{er} janvier 1995
Pays-Bas 1 ^{er} janvier 1995	Zimbabwe 5 mars 1995
Pérou 1 ^{er} janvier 1995	
Philippines 1 ^{er} janvier 1995	
Pologne 1 ^{er} juillet 1995	

Gouvernements ayant le statut d'observateur

Algérie	Liban
Andorre	Népal
Arabie saoudite	Ouzbékistan
Arménie	République démocratique populaire lao
Azerbaïdjan	Saint-Siège (Vatican)
Bahamas	Samoa
Bélarus	Sao Tomé-et-Principe
Bhoutan	Seychelles
Bosnie-Herzégovine	Soudan
Cambodge	Taipei chinois
Cap-Vert	Tonga
Chine, République populaire de	Ukraine
Éthiopie	Vanuatu
Ex-République yougoslave de	Vietnam
Macédoine	Yémen
Fédération de Russie	Yougoslavie, Rép. féd. de
Kazakhstan	
Kinmen et Matsu	

Note: À l'exception du Saint-Siège, les pays ayant le statut d'observateur doivent engager les négociations en vue de leur accession dans les cinq ans qui suivent l'obtention de ce statut.

GLOSSAIRE

Termes généraux

Conférence ministérielle Organe décisionnel suprême de l'OMC composé de ministres de tous les Membres. Se réunit au moins une fois tous les deux ans.

Conseil général Organe décisionnel suprême de l'OMC entre les conférences ministérielles. Réunit généralement des diplomates établis à Genève. Se compose de représentants de tous les Membres de l'OMC.

Cycle d'Uruguay Négociations commerciales multilatérales lancées à Punta del Este, en Uruguay, en septembre 1986, et achevées à Genève en décembre 1993. L'Acte final reprenant les résultats de ces négociations a été signé par les Ministres à Marrakech, au Maroc, en avril 1994.

GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, organisation internationale qui a été remplacée par l'OMC. La version actualisée de l'Accord général fait désormais partie des Accords de l'OMC.

GATT de 1947 Ancienne version (antérieure à 1994) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

GATT de 1994 Nouvelle version de l'Accord général faisant partie de l'Accord sur l'OMC, qui régit le commerce des marchandises.

Membres Gouvernements ayant accédé à l'OMC (avec un M majuscule).

NPF Traitement de la nation la plus favorisée (article premier du GATT de 1994, article II de l'AGCS et article 4 de l'Accord sur les ADPIC); principe qui fait obligation à un pays de ne pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux.

OEPC, MEPC **Organe d'examen des politiques commerciales** - lorsque le Conseil général se réunit en vertu de procédures spéciales

pour examiner les politiques et pratiques commerciales de différents Membres de l'OMC dans le cadre **du Mécanisme d'examen des politiques commerciales**.

Programme incorporé Travaux postérieurs à 1995 définis dans les Accords de l'OMC.

Traitement national Principe qui fait obligation à un pays d'accorder aux autres le même traitement qu'à ses propres ressortissants. L'article III du GATT de 1994 dispose que les importations ne doivent pas être soumises à un traitement moins favorable que celui qui est accordé aux produits d'origine nationale identiques ou analogues une fois qu'elles ont passé la douane. L'article XVII de l'AGCS et l'article 3 de l'Accord sur les ADPIC portent aussi sur le traitement national pour les services et la protection de la propriété intellectuelle.

Transparence Mesure dans laquelle les politiques et pratiques commerciales, ainsi que le processus qui conduit à leur mise en place, sont ouverts et prévisibles.

Droits de douane

ATI Accord sur les technologies de l'information, ou formellement Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information, en vertu duquel les participants élimineront les droits de douane frappant ces produits d'ici à l'an 2000.

ATI II Négociations destinées à élargir la gamme de produits visés par l'ATI.

Commerce électronique Production, publicité, vente et distribution de produits par des réseaux de télécommunication.

Consolidation tarifaire Engagement de ne pas relever un taux de droit au-dessus d'un niveau convenu. Dès lors qu'un taux de droit est consolidé, il ne peut pas être relevé sans accorder de compensation aux parties affectées.

Crêtes tarifaires Droits relativement élevés, applicables d'ordinaire aux produits "sensibles" alors que le niveau général des droits est

L'OMC... Pourquoi elle est importante

faible. Pour les pays industrialisés, des droits de 15 pour cent ou plus sont généralement considérés comme des "crêtes tarifaires".

Droits de douane Droits de douane sur les importations de marchandises. Prélevés sur une base *ad valorem* (en pourcentage de la valeur) ou sur une base spécifique (par exemple 7 dollars par 100 kg). Les droits de douane donnent, en matière de prix, un avantage aux produits analogues de production locale et sont une source de recettes pour l'État.

Droits de nuisance Droits si faibles que les frais de recouvrement sont supérieurs aux recettes.

"Free-rider" ou bénéficiaire sans contrepartie Expression utilisée pour désigner un pays qui ne fait aucune concession commerciale mais profite néanmoins des réductions tarifaires et des concessions accordées par d'autres pays dans le cadre de négociations sur la base du principe de la nation la plus favorisée.

Liste de concessions Liste de taux de droits consolidés.

OMD Organisation mondiale des douanes, organe multilatéral ayant son siège à Bruxelles et par l'intermédiaire duquel les pays participants cherchent à simplifier et à rationaliser les formalités douanières.

Progressivité des droits Droits plus élevés sur les importations de demi-produits que sur celles de matières premières, et encore plus élevés sur celles de produits finis. Cette pratique protège les industries de transformation nationales et décourage toute activité de transformation dans les pays d'où les matières premières sont originaires.

Système harmonisé Nomenclature internationale établie par l'Organisation mondiale des douanes, qui comporte des positions à six chiffres permettant à tous les pays participants de classer sur une base commune les marchandises entrant dans les échanges. Au-delà des six chiffres, les pays ont la faculté d'établir au niveau national des distinctions pour les droits de douane et pour de nombreux autres usages.

Mesures non tarifaires

Arrangement d'autolimitation, autolimitation des exportations, arrangement de commercialisation ordonnée Arrangements bilatéraux en vertu desquels un pays exportateur (gouvernement ou branche de production) convient de réduire ou de soumettre à restriction ses exportations sans que le pays importateur ait à recourir à des contingents, des droits de douane ou autres restrictions à l'importation.

Contournement Mesures prises par des exportateurs pour éluder des droits antidumping ou des droits compensateurs.

Droits antidumping L'article VI du GATT de 1994 autorise l'application, aux marchandises faisant l'objet d'un dumping, de droits antidumping égaux à la différence entre le prix à l'exportation desdites marchandises et leur valeur normale si le dumping cause un dommage aux producteurs de produits concurrents dans le pays d'importation.

Dumping Il y a dumping lorsqu'une marchandise est exportée à un prix inférieur à sa valeur normale, ce qui signifie en général qu'elle est exportée à un prix moins élevé que celui auquel elle est vendue sur le marché intérieur ou sur les marchés de pays tiers, ou au coût de production.

Engagement en matière de prix Engagement pris par un exportateur de relever le prix à l'exportation du produit pour éviter de se voir appliquer un droit antidumping.

Facilitation des échanges Suppression des obstacles au passage des frontières pour les marchandises (par exemple, simplification des procédures douanières).

IAE Inspection avant expédition – pratique qui consiste à recourir à des sociétés privées spécialisées pour contrôler dans le détail les expéditions de marchandises commandées à l'étranger, c'est-à-dire le prix, la quantité, la qualité, etc.

Mesures compensatoires Mesures prises par le pays importateur, en général sous la forme d'un relèvement de droit, pour contrebalancer des subventions accordées à des producteurs ou à des exportateurs dans le pays d'exportation.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Mesures de sauvegarde Mesures prises pour protéger une branche de production spécifique contre une poussée imprévue des importations - régies par l'article XIX du GATT de 1994.

Mesures non tarifaires Contingents, régime de licences d'importation, réglementations sanitaires, prohibitions, etc.

Règles d'origine Lois, réglementations et procédures administratives qui déterminent le pays d'origine d'un produit. Une décision d'une autorité douanière concernant l'origine peut déterminer si une expédition entre dans un contingent, est admise à bénéficier d'une préférence tarifaire ou est visée par un droit antidumping. Ces règles peuvent varier d'un pays à l'autre.

RQ Restrictions quantitatives - plafonds spécifiques limitant la quantité ou la valeur des marchandises qui peuvent être importées (ou exportées) au cours d'une période donnée.

Subvention Il existe deux types généraux de subventions: les subventions à l'exportation et les subventions intérieures. Une subvention à l'exportation est un avantage conféré à une entreprise par le gouvernement, qui est subordonné aux exportations. Une subvention intérieure est un avantage qui n'est pas lié directement aux exportations.

Tarifification Procédures relatives aux dispositions sur l'accès aux marchés des produits agricoles consistant à transformer toutes les mesures non tarifaires en droits de douane.

Textiles et vêtements

AMF Arrangement multifibres (1974-1994) dans le cadre duquel les pays dont les marchés étaient désorganisés par un accroissement des importations de textiles et de vêtements en provenance d'un autre pays étaient en mesure de négocier des restrictions quantitatives.

ATV Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements qui vise à réintégrer le commerce de ce secteur dans le cadre des règles du GATT sur une période de dix ans.

BITV Bureau international des textiles et des vêtements – groupe ayant son siège à Genève et comprenant une vingtaine de pays en développement exportateurs de textiles et de vêtements.

CCM Conseil du commerce des marchandises - supervise le fonctionnement des Accords de l'OMC concernant le commerce des marchandises, y compris l'ATV.

Contournement Fait d'éviter les contingents et autres restrictions en changeant le pays d'origine d'un produit.

Mécanisme de sauvegarde transitoire Permet aux Membres d'imposer des restrictions à l'égard de certains pays exportateurs si le pays importateur peut démontrer que tant les importations totales d'un produit que les importations en provenance des pays en question pénètrent sur son territoire en quantités tellement accrues qu'elles portent ou menacent de porter un préjudice grave à la branche de production nationale correspondante.

OSpT L'Organe de supervision des textiles, composé d'un Président et de dix membres s'acquittant de leurs fonctions à titre personnel, supervise la mise en œuvre des engagements découlant de l'ATV.

Programme d'intégration Élimination des restrictions appliquées au titre de l'AMF en quatre étapes commençant le 1^{er} janvier 1995 et s'achevant le 1^{er} janvier 2005.

Report Lorsqu'un pays exportateur utilise un contingent inutilisé de l'année précédente.

Transfert Lorsqu'un pays exportateur transfère une partie d'un contingent d'un produit à un autre produit soumis à limitation.

Utilisation anticipée Lorsqu'un pays exportateur utilise pendant l'année en cours une partie du contingent de l'année suivante.

Agriculture/SPS

Agenda 2000 Plans de réforme financière de la CE pour la période 2000-2006 visant à renforcer l'union en vue d'accueillir de nouveaux membres. Ils comprennent une réforme de la PAC (voir ci-dessous).

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Catégorie Catégorie de soutien interne. **Catégorie verte:** Mesures de soutien considérées comme ne faussant pas les échanges et donc autorisées sans restriction. **Catégorie bleue:** Mesures de soutien liées à la production autorisées, sous réserve de limitations de la production et n'ayant par conséquent qu'un effet de distorsion minimal sur les échanges. **Catégorie orange:** Mesures de soutien considérées comme faussant les échanges et donc soumises aux engagements de réduction.

Clause de paix Disposition de l'article 13 de l'Accord sur l'agriculture prévoyant que les subventions accordées aux produits agricoles ayant fait l'objet d'un engagement au titre de cet accord ne peuvent pas être contestées au titre d'autres Accords de l'OMC, en particulier l'Accord sur les subventions et du GATT. Vient à expiration à la fin de 2003.

Codex Alimentarius Commission FAO/OMS qui s'occupe des normes internationales relatives à l'innocuité des produits alimentaires.

Distorsion Situation dans laquelle les prix et la production sont supérieurs ou inférieurs aux niveaux qui existeraient normalement sur un marché concurrentiel.

ESB Encéphalopathie spongiforme bovine, aussi appelée "maladie de la vache folle".

Groupe de Cairns Groupe de pays exportateurs de produits agricoles qui se sont mobilisés en faveur de la libéralisation des échanges dans ce secteur. Il a été constitué en 1986 à Cairns (Australie) juste avant le lancement des négociations du Cycle d'Uruguay. Il est composé des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Fidji, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Uruguay.

Multifonctionnalité Concept selon lequel l'agriculture a de nombreuses fonctions, outre la production d'aliments et de fibres; par exemple protection de l'environnement, préservation des paysages, emploi rural, etc.

Office international des épizooties S'occupe des normes internationales qui concernent la santé des animaux.

PAC Politique agricole commune - Dans l'UE, système détaillé d'objectifs de production et de mécanismes de commercialisation conçus en vue d'encadrer le commerce des produits agricoles à l'intérieur de l'UE et avec le reste du monde.

Prélèvement variable Taux de droit qui varie en fonction du prix intérieur.

Primes de complément Versées par le gouvernement aux producteurs de certains produits et représentant la différence entre un prix d'objectif et le prix sur le marché intérieur ou le taux de prêt, le chiffre le moins élevé étant retenu.

Programme de développement des exportations Programme américain de subventions à l'exportation généralement accordées pour soutenir la concurrence des exportations subventionnées de produits agricoles de l'UE sur certains marchés d'exportation.

Programme de réforme Programme visant à réduire les subventions et la protection et autres réformes au titre de l'Accord sur l'agriculture.

Protection à la frontière Toute mesure qui a pour effet de restreindre les importations au point d'entrée.

Réglementations SPS Réglementations sanitaires et phytosanitaires - normes adoptées par les pouvoirs publics pour la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux et la préservation des végétaux, de manière à aider à faire en sorte que les produits alimentaires soient propres à la consommation.

Sécurité alimentaire Concept qui décourage l'ouverture du marché intérieur aux produits agricoles étrangers en vertu du principe selon lequel un pays doit autant que possible répondre lui-même à ses besoins alimentaires de base.

Soutien interne Comprend toute mesure qui a pour effet de maintenir les prix à la production à des niveaux supérieurs à ceux du commerce international. Versements directs aux producteurs, y compris les primes de complément, et mesures de réduction du coût des facteurs de production et de la commercialisation qui ne sont prises qu'en faveur de la production agricole.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Propriété intellectuelle

Accord de Lisbonne Traité administré par l'OMPI pour la protection des indications géographiques et leur enregistrement international.

Accord de Madrid Traité administré par l'OMPI pour la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits.

ADPIC Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Boîte aux lettres Désigne la prescription énoncée dans l'Accord sur les ADPIC et visant les Membres de l'OMC qui ne protègent pas encore par un brevet les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture. Depuis le 1^{er} janvier 1995, date à laquelle les Accords de l'OMC sont entrés en vigueur, ces pays doivent établir un moyen de déposer des demandes de brevet pour ces produits. (Ils doivent en outre mettre en place un système d'octroi de "droits exclusifs de commercialisation" pour les produits ayant fait l'objet d'une demande de brevet.)

CDB Convention sur la diversité biologique.

Contrefaçon Représentation non autorisée d'une marque enregistrée sur une marchandise analogue ou identique à une marchandise dont la marque est enregistrée, en vue de tromper l'acheteur et de lui faire croire qu'il achète la marchandise originale.

Convention de Berne Traité administré par l'OMPI pour la protection des droits des auteurs sur leurs oeuvres littéraires ou artistiques.

Convention de Paris Traité administré par l'OMPI pour la protection de la propriété industrielle, c'est-à-dire les brevets, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles industriels, etc.

Convention de Rome Traité administré par l'OMPI, l'UNESCO et l'OIT pour la protection des oeuvres des artistes interprètes ou exécutants, des organismes de radiodiffusion et des producteurs de phonogrammes.

DPI Droits de propriété intellectuelle.

Indications géographiques Noms de lieux (ou mots associés à un lieu) utilisés pour identifier des produits (par exemple "Champagne", "Tequila" ou "Roquefort") qui ont une qualité, une réputation ou une autre caractéristique particulière parce qu'ils proviennent de ce lieu.

OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Piratage Copie non autorisée, à des fins commerciales, de matériels protégés par le droit d'auteur et transactions commerciales non autorisées de matériels copiés.

Droits de propriété intellectuelle Propriété d'idées, notamment d'oeuvres littéraires et artistiques (protégées par des droits d'auteur), d'inventions (protégées par des brevets), de signes pour distinguer les marchandises d'une entreprise (protégées par des marques) et d'autres éléments de la propriété industrielle.

Traité de Washington Traité pour la protection de la propriété intellectuelle en matière de schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés.

UPOV Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

Investissement

IED Investissement étranger direct.

Fourniture obligatoire d'un produit L'investisseur est tenu d'exporter vers certains pays ou certaines régions.

MIC Mesures concernant les investissements et liées au commerce.

Prescription relative à l'équilibrage des échanges L'investisseur est tenu d'utiliser ses recettes d'exportation pour payer des importations.

Prescription relative à la teneur en éléments d'origine nationale L'investisseur est tenu d'acheter une certaine proportion de matières d'origine nationale pour l'incorporer dans son produit.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Prescription de résultats à l'exportation Une certaine proportion de la production doit obligatoirement être exportée.

Règlement des différends

Annulation ou réduction d'avantages Atteinte portée aux avantages et aux attentes d'un pays, qui découlent de son statut de Membre de l'OMC, du fait qu'un autre pays a modifié son régime commercial ou ne s'est pas acquitté des obligations qui lui incombent dans le cadre de l'OMC.

Automaticité Progression chronologique "automatique" dans le règlement des différends pour ce qui est de l'établissement des groupes spéciaux, de leur mandat, de leur composition et des procédures d'adoption.

Groupe spécial Composé de trois experts, cet organe indépendant est établi par l'ORD pour examiner un différend particulier et formuler des recommandations à la lumière des dispositions de l'OMC.

Mémorandum d'accord sur le règlement des différends Mémorandum d'accord du Cycle d'Uruguay sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

ORD Organe de règlement des différends - lorsque le Conseil général de l'OMC se réunit pour régler les différends commerciaux.

Organe d'appel Organe indépendant composé de sept personnes qui, à la demande d'une ou de plusieurs parties à un différend, examine les constatations des rapports de groupes spéciaux.

Services

AGCS Accord général sur le commerce des services de l'OMC.

Engagements initiaux Engagements de libéralisation du commerce des services que les Membres sont disposés à prendre de manière anticipée.

Engagements spécifiques Voir "Liste".

Liste "Liste d'engagements spécifiques" - liste d'engagements d'un Membre de l'OMC concernant l'accès au marché et les consolidations en matière de traitement national.

Listes nationales Équivalent des listes tarifaires annexées au GATT définissant les engagements acceptés, volontairement ou par voie de négociation, par les Membres de l'OMC.

Modes de fourniture Façon dont les services faisant l'objet d'échanges internationaux sont fournis ou consommés. Mode 1: fourniture transfrontières. Mode 2: consommation à l'étranger. Mode 3: présence commerciale à l'étranger. Mode 4: mouvement des personnes physiques.

Multimodal Méthode de transport qui fait appel à plus d'un mode de transport. Aux fins des négociations menées dans le cadre de l'AGCS, désigne essentiellement les services porte à porte qui comprennent le transport maritime international.

Obligations générales Obligations qui devraient s'appliquer à tous les secteurs de services au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord.

Offre Proposition d'un pays en vue d'accroître la libéralisation.

Personnes physiques Particuliers, par opposition aux personnes morales comme les sociétés et organisations.

Présence commerciale Fait d'avoir un bureau, une filiale ou une succursale dans un pays étranger.

Protocoles Accords additionnels annexés à l'AGCS. Le deuxième Protocole a trait aux engagements concernant les services financiers contractés en 1995. Le troisième Protocole concerne le mouvement des personnes physiques.

Prudence, prudentiel Dans le secteur des services financiers, termes se référant à la réglementation du marché par les autorités pour protéger les investisseurs et les déposants et éviter l'instabilité et les crises.

Taxe de répartition Dans le secteur des télécommunications, taxe perçue par l'opérateur du réseau téléphonique d'un pays pour les appels en provenance d'un autre pays.

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Régionalisme/commerce et développement

ACP Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Groupe de 71 pays qui ont des relations commerciales préférentielles avec l'UE dans le cadre de la Convention de Lomé.

AELE Association européenne de libre-échange.

ALENA Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

ANASE Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les sept pays de l'ANASE Membres de l'OMC - le Brunéi, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour et la Thaïlande - s'expriment souvent en tant que groupe sur les questions générales soulevées dans le cadre de l'OMC. Les autres membres de l'ANASE sont le Laos et le Vietnam.

APEC Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

CARICOM Communauté et Marché commun des Caraïbes. Compte 15 pays.

CCD Comité du commerce et du développement de l'OMC.

CCI Le Centre du commerce international, établi à l'origine par l'ancien GATT, est aujourd'hui géré conjointement par l'OMC et par l'ONU, cette dernière agissant par l'intermédiaire de la CNUCED. Centre de coordination de la coopération technique visant à promouvoir le commerce des pays en développement.

CE Communautés européennes (nom officiel de l'Union européenne à l'OMC).

CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

CNUDCI Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Élabore des lois types comme celle qui concerne les marchés publics.

Communauté andine Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela.

G7 Groupe des sept pays les plus industrialisés: Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni.

G15 Groupe de 15 pays en développement constituant le principal organe politique du Mouvement des pays non alignés.

G77 Groupe de pays en développement créé en 1964 à la fin de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (formé à l'origine par 77 pays, il en compte aujourd'hui plus de 130).

GRULAC Groupe informel de pays d'Amérique latine Membres de l'OMC.

MERCOSUR Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay.

PMA Pays les moins avancés.

Quadrilatérale Canada, CE, États-Unis et Japon.

RHV Réunion de haut niveau de l'OMC pour les PMA, qui s'est tenue à Genève en octobre 1997.

SACU Union douanière d'Afrique australe, composée de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland.

SGP Système généralisé de préférences - Programmes en vertu desquels les pays développés accordent des droits de douane préférentiels aux importations en provenance des pays en développement.

Traitement spécial et différencié Dispositions visant les pays en développement prévues dans plusieurs Accords de l'OMC.

Union douanière Ses membres appliquent un tarif douanier extérieur commun (par exemple, la CE).

Zone de libre-échange Les échanges entre les participants sont exempts de droits de douane, mais chaque participant fixe ses propres droits d'importation à l'égard des pays tiers (par exemple, l'ALENA).

L'OMC... Pourquoi elle est importante

Commerce et environnement

Action 21 Programme d'action pour le XXI^e siècle - déclaration faite au Sommet "Planète terre" (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en 1992.

ACV Analyse du cycle de vie - méthode permettant d'évaluer si un bien ou un service est respectueux de l'environnement.

AEM Accord environnemental multilatéral.

AFF Ajustements fiscaux à la frontière.

Article XX Article du GATT où sont énumérées les "exceptions" autorisées aux règles régissant le commerce.

CCE Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Convention de Bâle AEM concernant les déchets dangereux.

Dérogation Autorisation accordée par les Membres de l'OMC exemptant un Membre de satisfaire aux engagements habituels. Les dérogations sont limitées dans le temps et toute prorogation doit être justifiée.

Ex ante, ex post Avant et après l'application d'une mesure.

OTC Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

PMP Procédés et méthodes de production.

Protocole de Montréal AEM concernant l'appauvrissement de la couche d'ozone.

TER Technologies écologiquement rationnelles.

TPE Technologies écologiquement rationnelles et produits obtenus au moyen de ces technologies.